



RELATIONS BETWEEN THE EUROPEAN UNION AND LATIN AMERICA JOINT TRADE UNION WORK BY TUCA AND ETUC 2008-2010



RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET L'AMERIQUE LATINE TRAVAIL SYNDICAL CONJOINT CSA-CES 2008-2010



**P. 3 RELATIONS BETWEEN THE EUROPEAN
 UNION AND LATIN AMERICA
 JOINT TRADE UNION WORK BY TUCA
 AND ETUC 2008-2010**

**P. 33 RELATIONS ENTRE L'UNION
 EUROPÉENNE ET L'AMÉRIQUE LATINE
 TRAVAIL SYNDICAL CONJOINT CSA-CES
 2008-2010**





RELATIONS BETWEEN THE EUROPEAN UNION AND LATIN AMERICA

JOINT TRADE UNION WORK BY TUCA AND ETUC 2008-2010

1. INTRODUCTION	P.4
2. PROPOSAL FOR A ROADMAP FOR TRADE UNION MONITORING OF RELATIONS BETWEEN THE EUROPEAN UNION AND LATIN AMERICA AND THE CARIBBEAN (EU-LAC)	P.5
3. IV EUROPEAN UNION LATIN AMERICA AND THE CARIBBEAN SUMMIT	P.10
4. PROPOSED SOCIAL CHAPTER FOR AN ASSOCIATION AGREEMENT BY AND BETWEEN CENTRAL AMERICA AND THE EUROPEAN UNION	P.16
5. THE STRENGTHENING OF THE ANDEAN COMMUNITY: NO TO BILATERAL NEGOTIATIONS	P.22
6. DECLARATION OF THE THIRD EUROPEAN UNION-MEXICO TRADE UNION MEETING	P.23
7. THE ECONOMIC PARTNERSHIP AGREEMENT (EPA) BETWEEN THE EUROPEAN UNION AND CARIFORUM	P.28
8. BASES FOR A PROPOSAL FOR A EURO-LATIN AMERICAN COHESION FUND	P.31

INTRODUCTION

This publication, which will appear in four languages (English, Spanish, French and Portuguese), brings together the main declarations and other documents drawn up jointly during the past two years by the Trade Union Confederation of the Americas (TUCA) and the European Trade Union Confederation (ETUC).

Since June 1999, when the first Summit of Heads of State established the plan for a bi regional association between the European Union and Latin America and the Caribbean, the trade union movement in both regions has worked jointly to make the social dimension a principal focus of negotiations and to ensure that EU-LAC agreements are based on the principles of fair trade; facilitate integration processes within Mercosur, the Andean Community, Central America and the Caribbean; and promote development and social cohesion throughout Latin America.

An ETUC-ICFTU-WCL-ORIT-CLAT working group was formed in Brussels in May 2001, since when it has held several meetings to establish a common trade union position. These organisations jointly held the First Trade Union Summit in April 2002. Since then, and prior to every government summit, the workers have made their voice heard through their own meetings, as in April 2008, when TUCA, ETUC and ITUC organised our Fourth Trade Union Summit.

The Association Agreements signed by the European Union with Mexico and Chile, and the negotiations under way with Mercosur, the ACN and Central America are being monitored closely by ETUC and the trade union coordinating committees of these sub-regions, following the establishment of close trade union coordination within the context of the cooperation that exists between ETUC and TUCA. In our various trade union declarations and proposals, we have reaffirmed our denial that these Association Agreements are based on free trade and have demanded that they be genuine political, economic, social and cultural association agreements.

TUCA's establishment in March 2008 through the merger of ORIT, CLAT and other Latin American trade unions boosted coordination with the European trade union movement. ETUC-TUCA trade union cooperation will be strengthened by the Working Plan that the two organisations signed in 2008 (which can be read in this publication) in order to work together with a view to approaching challenges, such as the current negotiations and the next Summit of Heads of State to be held in Spain in 2010. TUCA, ETUC and ITUC, with the Spanish trade unions' support, will be organising several activities in this regard to voice their demands.

On previous occasions ETUC has published several pamphlets on Latin America, but this is the first time that there has been joint publication and distribution, as a further step in the trade union alliance between ETUC and TUCA.

In this publication we wish to pay brief but deserved tribute to comrade José Olivio, who recently died prematurely. Mr Olivio, a trade unionist with Brazil's CUT, made a significant contribution, in his capacity as Assistant General Secretary of ICFTU, to boosting Euro-Latin American trade union work.

John Monks
ETUC General Secretary

Víctor Báez
TUCA General Secretary

**Trade Union Confederation
of the Americas (TUCA)**

**European Trade Union
Confederation (ETUC)**

**ROADMAP FOR
TRADE UNION
MONITORING
OF RELATIONS
BETWEEN THE
EUROPEAN UNION
AND LATIN
AMERICA AND
THE CARIBBEAN
(EU-LAC)**

**(APPROVED IN NOVEMBER
2008 AND REVISED
IN MAY 2009)**

In April 2005, meeting in Brasilia, the European Trade Union Confederation (ETUC), the Inter-American Regional Organisation of Workers (ORIT) and the Latin American Workers' Confederation (CLAT) signed an initial roadmap for joint EU-LAC trade union monitoring. In May 2008, on the occasion of the Fourth Trade Union Summit, the ETUC and TUCA representatives agreed to update the roadmap and to adapt it to the situation resulting from the creation of the new TUCA regional organisation.

The ETUC and the TUCA recognise one another as the trade union partners for biregional relations while incorporating and supporting the work being carried out in their respective areas by the Latin American subregional structures with which the ETUC maintains working relations for the monitoring of negotiations with the EU.

The TUCA, the ETUC and the coordinators held two comprehensive working meetings in 2008 to discuss the negotiations (5-7 March in Brussels and 15 May in Lima) and then met (together with the ITUC) for the Fourth EU-LAC Trade Union Summit (on 16 April in Lima). These meetings concluded with agreements whose implementation must take on board this Roadmap. The agenda must also include follow-up of the agreements entered into by the LAC-EU heads of state at their Summit (16 May in Lima).

In May 2009, ETUC and TUCA held a meeting in Buenos Aires to broach the different common tasks and thereby update the roadmap.

To sum up, there are three main thematic areas of work:

- 1. Iberoamerican Community and Summits**
 - 1.1 Trade union participation in the Summits of Heads of State**
 - 1.2 Strengthening of the Trade Union Summits**
- 2. Economic relations between the EU and Latin American and Caribbean countries and regions**

2.1 Mercosur
2.2 Andean Community
2.3 Central America
2.4 Caribbean
2.5 Mexico
2.6 Chile

3. Specific thematic aspects
3.1 Promotion of employment and labour rights
3.2 Fair trade
3.3 Social cohesion
3.4 Regulated investment
3.5 Multinationals
3.6 Corporate Social Responsibility
3.7 Migration
3.8 Flexicurity
3.9 Women's rights

1. Trade union participation in summits and negotiations

Once again, the organisers of the Lima Summit of Heads of State failed to treat the trade union movement as a real social partner.

The Trade Union Declaration was delivered in the run-up to the Summit, but during the meeting there was no dialogue between unions and the Summit organisers or spokespersons. The Trade Union Declaration was not mentioned in the Declaration of Heads of State, although it was published on the EU website.

The ETUC will ask the European Commission and (with the assistance of the Spanish trade unions) the Spanish government, to ensure that the TUCA and the ETUC are consulted during preparation of the draft final declaration for the next Summit, to be held in Spain in 2010, particularly on labour-related subjects.

Likewise, the TUCA and the ETUC will ask to meet the Heads of State (or their representation) during that Summit to present our claims officially.

Possibilities were explored for cooperation with other social movements and organisations which are also active in EU-Latin America relations. The TUCA, ETUC and ITUC will meet with the Spanish members to prepare the 5th EU-Latin America Trade Union Summit.

2. Strengthening of the Trade Union Summits

To enhance the representativeness, visibility and effectiveness of the Trade Union Summits, they must be organised more autonomously in relation to the meetings of civil society representatives organised by the EESC, although it is also advisable to maintain our active participation in these meetings with employers and other groups.

The 5th Trade Union Summit will try to concur as closely as possible with the 6th Summit of Heads of State and of Government (Madrid, May 2010) so as to give visibility and greater effectiveness to our intervention before said heads of state and government.

Financial aid will be coordinated with the help of the Spanish trade unions so that the next Trade Union Summit is organised independently by the ITUC, TUCA and ETUC in such a way as to be attended by as many trade unionists as possible, who shall be elected by their unions. To the same end, the ETUC will take the necessary steps to try to secure Community economic assistance for the Trade Union Summit (like that already granted, for example, to the meeting with NGOs).

3. 3.1 Promotion of employment and labour rights

The Summit of Heads of State agreed, among others, on the following points:

→ To promote the creation of decent work, more jobs and the establishment of vocational training programmes.

→ To set aside the necessary resources to strengthen or, where necessary, to promote reforms of social protection systems.

→ To foster the participation of the competent authorities and of all stakeholders, including civil society, in LAC-EU networks for the transfer of knowledge and the exchange of information on social policies.

→ To develop more effective labour and employment policies through social dialogue and cooperation by governments, employers and workers, and the implementation of corporate social responsibility and respect for workers' rights, including collective bargaining, with a view to creating decent work that is fitting and productive for all.

- To strengthen capacity-building programmes for political and social actors.

The ETUC and the TUCA will seek talks with the EU and the Latin American governments in order to stay informed on how these guidelines are being implemented and the form that trade union participation is taking in the programmes agreed, and in others that the trade unions might propose, for example on social dialogue.

4. Social cohesion

The Brussels and Lima meetings alike raised the issue of the necessity for trade unions to formulate proposals for social cohesion in LAC, and particularly to address the ways in which the EU can contribute to the development of the LAC partner countries through a compensation mechanism.

The Summit of Heads of State and Government also referred to this subject (for the first time), mentioning the *new external mandate of the European Investment Bank as an opportunity to increase investment for the maximum benefit of the LAC region*.

In accordance with the approach outlined by the Trade Union Summit, the TUCA and the ETUC, at a seminar sponsored by the Fundación Alternativas de España, the CCOO and the UGT on 20 and 21 November, held an initial discussion based upon a research project by Fundación Alternativas for the development of a trade union proposal for application of a cohesion policy in Latin America based on the European experience with the Structural and Cohesion Funds.

They agreed on various initiatives with respect to the preparation of an ETUC-TUCA trade union proposal to be approved by both organisations. The TUCA will formulate a draft proposal that it will present for its discussion with the ETUC at the World Social Forum to be held in January in Belem (Brazil), to be attended by an ETUC delegation, like the previous fora.

5. Multinationals

In relation to multinational enterprises, the Trade Union Summit called for:

- a commitment to observe the OECD Guidelines for Multinational Enterprises, the ILO Tripartite Declaration of Principles concerning Multinational

Enterprises and Social Policy, the Kyoto Protocol and other multilateral environmental agreements and human rights agreements in general.

- the inclusion of the experiences of international framework agreements between international trade union federations and transnational enterprises with head office in Europe and subsidiaries in Latin America or the Caribbean.

The ETUC and the TUCA will engage in dialogue with European and international branch federations in order to cooperate on the establishment or strengthening of coordination between workers employed by multinationals established in LAC, using the European Green Paper as a reference. The possibilities of capitalising to the maximum on the experiences of European Works Councils will be taken into account.

6. Migration

Like all the earlier gatherings, the latest Trade Union Summit referred to the rights of immigrant workers. The Summit of Heads of State and Government stated:

We consider it fundamental to ensure effective enjoyment and protection of human rights for all migrants. Based on the principle of shared responsibility, we will develop a comprehensive approach to international migration, including the orderly management of migratory flows, focusing on the mutual benefits for the countries of origin and destination, and fostering the recognition and public awareness of the important economic, social and cultural contribution of migrants to the host societies. We stress the importance of fighting racism, discrimination, xenophobia and other forms of intolerance.

However, only a few months later, the EU approved the so-called "return directive", which contradicts this declaration and parts of which undermine the human rights of immigrants. The ETUC has expressed its rejection of this directive.

The ETUC and its member organisations will pressure their governments and parliaments to ensure that, during the transposition process, the more negative aspects of the directive will not be introduced into national legislation. In like manner, common policy options will be explored jointly as regards compliance with the principle of guaranteed social and labour rights to all migrant

workers anywhere so that they can develop their activity, adequate mechanisms for their remittances, and joint policies that guarantee the right not to migrate.

7. Association agreement

With EU-Central America and EU-Andean Community negotiations currently in progress, we corroborate the concern expressed in statements released by the ETUC, TUCA and the sub-regional organisations, inasmuch as no heed is paid to demands by trade unions that association agreements do not amount merely to a free trade treaty, but that they include guarantees on social and labour rights. It is worth adding that the initial framework of the negotiation has turned from an EU-Andean Community Agreement (in violation, in fact, of the decision taken at the Lima Summit of Heads of State and of Government) to a multi-party negotiation by and between the EU with Peru, Colombia and Ecuador, thereby renouncing the principle of strengthening integration processes such as the Andean Community.

8. Mercosur

In the face of the foreseeable collapse of the Doha Round, the resumption of the EU-Mercosur negotiations, broken off in 2004, appears likely.

The ETUC-CCSCS-CTCS will decide an immediate fine-tuning of the social and labour affairs chapter of its proposal, introducing adaptations to the new situation.

In relation to this chapter, the negotiators will be asked to guarantee, before resumption of the talks, that the points already accepted by the negotiators, such as the joint committee, implementation of fundamental ILO conventions and recognition of the Labour Forum, will be maintained.

The trade union movement attaches great importance to the social and labour affairs chapter in the EU-Mercosur negotiations and the Andean Community and Central American negotiations, although the assessment of a possible agreement will also depend on other aspects such as the treatment of asymmetry and the trade balance.

9. Andean Community

The ETUC and the Andean Trade Union Coordinating Committee drew up a joint decla-

ration outlining the essential approach. The commitment to draw up a second more detailed declaration has not yet been implemented.

The internal situation in the Andean Community is leading to an almost inevitable collapse of the EU-AC negotiations, as demonstrated by the attitude of Colombia and Peru, which are seeking individual negotiations.

The ETUC will urge the EU not to change its bloc-to-bloc negotiation approach since doing so would run counter to one of the political objectives of the agreement, namely the strengthening of Andean integration.

10. Central America

The negotiations with Central America are more advanced than those for the other two processes.

The participation of civil society is not materialising. The so-called "side-room" method is not acceptable since it entails only information and not consultation. The SICA Consultative Committee and the European Economic and Social Committee do not consider that they are being properly consulted.

Following an initial ETUC-CSACC-CST joint declaration, a social chapter was drawn up and presented. The Central American trade union organisations, CSACC and CCT, and the ETUC held meetings with the negotiators and presented their demands.

The ETUC has received a letter from Commissioner Ferrero Waldner, on behalf of the European Commission, thanking the organisation for contributing the Central America social chapter and endorsing the approach of including ILO conventions and a follow-up committee for the agreements.

The ETUC, the CSACC and the CCT must continue to stress the necessity for the negotiations to conclude with a fair agreement on trade issues that includes full guarantees for trade union freedom, which is constantly under threat in the region.

11. Caribbean

A new Economic Association Agreement (EAA) has been signed between the Caribbean Community (CARICOM) and the Dominican Republic on the one hand, and the European Union (EU) on the other.

The Trade Union Summit welcomed the inclusion of a social chapter in this agreement between the Caribbean countries and the EU, as well as the commitment to training and capacity-building for non-governmental players.

The TUCA will facilitate coordination between the Caribbean trade union organisations and the ETUC for the start-up of this chapter.

12. Mexico

In addition to the Association Agreement in force since 2000, the European Commission has proposed the establishment of a Strategic Agreement with Mexico to improve bilateral relations, along with dialogue and coordination between the EU and Mexico on global, regional and bilateral affairs. After the long political crisis in Mexico, it looks as though plans for the creation of a Mexican Economic and Social Council will be reactivated. This body could be the counterpart of the EESC in the EU.

At the Third EU-Mexico Trade Union Meeting, held in Mexico City on 29 October, a Joint Trade Union Declaration was adopted by the principal Mexican trade unions and the European Trade Union Confederation. The TUCA participated in that meeting. The Declaration reiterates the necessity of a revision of the Global Agreement to include social content of which the parties were unaware at the time of its signature.

This Declaration was presented and defended by European and Mexican trade unionists during the EU-Mexico Civil Society Dialogue Forum, sponsored by the European Commission in Brussels on 13 and 14 November. The document was considered very important by the organisers and many of its conclusions were included in the Recommendations approved by the Forum and forwarded to the authorities.

The Mexican trade unions and the ETUC will have to draft the articles of a social affairs and labour protocol to be presented to the governing body of the Association Agreement.

13. Chile

The ETUC and the Chilean trade unions that are affiliated to the TUCA will set in motion joint actions to denounce the lack of implementation of the Association Agreement signed by Chile and the EU in 2000, particularly with respect to failure to create an Economic and Social Council in Chile. At

the TUCA-ETUC meeting held in Madrid, the representative of the Chilean union CUT and the ETUC discussed possible dates for a meeting in Chile.

14. Iberoamerican Community

The TUCA and the Spanish and Portuguese trade unions are monitoring the agreements between Iberoamerican countries. They brief the ETUC on the decisions adopted.

The EU-LAC Trade Union Summit welcomed the signature of the Iberoamerican Multilateral Social Security Agreement at the 17th Iberoamerican Summit, aimed at ensuring that migrant workers can enjoy in their countries of origin the benefits earned from their work in host countries. It called for the early and effective implementation of this agreement and encouraged other EU countries to apply the same principle.

The ETUC will work to encourage the signature of similar agreements by other European countries.

15. TUCA-ETUC coordination

The TUCA and the ETUC will collaborate closely on trade union monitoring of relations between the EU and Latin America.

In doing so they will establish permanent coordination and their secretariats will meet twice yearly to evaluate these relations and take joint initiatives.

The TUCA and the ETUC will involve in their work the national member unions and the institutions (such as Actrav/ILO) and foundations that lend support to the work of Latin American trade unions.

The TUCA-ETUC trade union coordination will be established within the framework of ITUC policy and in collaboration with its leadership.

An ETUC delegation will visit the TUCA seat in Sao Paulo during the first quarter of 2009 to ratify this Roadmap.

The ETUC and TUCA will meet at the next Ibero-American Trade Union Summit (November 2009 in Lisbon) to assess the activities of the roadmap.

IV EUROPEAN UNION-LATIN AMERICA AND THE CARIBBEAN SUMMIT

DECLARATION

Lima, 16 April 2008

The European Trade Union Confederation (ETUC), the Trade Union Confederation of the workers of the Americas (TUCA), the International Trade Union Confederation (ITUC) and other national trade union confederations have organised the fourth EU-LAC Summit and have approved the following Declaration to the Summit of Heads of State and Government that will meet in May in Lima¹.

In the wake of the Vienna Summit, international trade unions have been working closely together and have made substantial progress with the creation of the aforementioned ITUC, which comprises 311 organisations and some 168 million affiliates including the TUCA.

We request that the Trade Union Summit be considered as an official event preceding the Summit of Heads of State and Government and that this Declaration be taken into account when drawing up the conclusions. Given the trade union responsibility in this process, we undertake to monitor the commitments made during the process and ask to be fully involved in the latter.

I. Enhancing regional integration

We, the European, Latin American and Caribbean trade unions pledge our full commitment to enhancing sub-regional integration processes and would therefore like to see MERCOSUR, the Andean Community, the Central American Integration System (SICA) and the Caribbean Forum (CARIFORUM/CARICOM) develop solid and democratic institutions which accurately represent the views held by the citizens of their member countries. We also call for said processes to be interlinked to ensure a greater degree of integration; in this regard we welcome the initiatives already under way such as the Union of South American Nations (UNASUR) and the Association of Caribbean States (AEC).

The process of European integration has been extremely successful to date, and in recent times

¹ The present declaration will also be submitted to the bilateral EU-MERCOSUR, EU-Andean Community and UE-Central America summits

with successive rounds of enlargement and the adoption of the new Treaty, which includes a Charter of Fundamental Rights. However, the EU remains weak in policy terms and has yet to develop a foreign policy via which it can work in partnership with other regions of the world – in particular Latin America and the Caribbean – in facing the joint challenges posed by globalisation.

In this regard, we would reiterate our support for establishing a strategic bi-regional partnership between the EU and Latin America and the Caribbean as agreed at the Rio Summit in 1999.

We also call for integration processes to ensure that human rights, including workers' rights, are respected in all the countries involved and that the impunity which remains rife in some countries is stamped out, thereby safeguarding full enjoyment of the freedom of association, collective bargaining and the right to strike. Such rights must also be protected at supranational level and multinationals must behave accordingly.

We fully support the World Day for Decent Work to be organised by the ITUC on 7 October 2008.

II. Negotiating Association Agreements

II.1 Negotiating mandates

The Association Agreements (AAs) being negotiated between the EU, MERCOSUR, the Andean Community and Central America include a section on free trade concentrating on the liberalisation of goods and services and other elements of a WTO-Plus agreement: liberalisation of the current payments and movements of capital, public procurement, including the water, energy and transport sectors. The AAs also encourage the Latin American countries to treat European multinationals no less favourably than their own companies, and this includes situations in which those countries have agreements with a third country.

In this connection, the negotiating mandates are also positive in terms of production, social cohesion and social/labour-related issues. In general, and in contrast to other treaties, the present AAs are unique in that they include both the condition that negotiations be conducted between blocs and pillars focussing on political-dialogue and cooperation.

In the context of these mandates, though, we are particularly concerned by the neoliberal focus on

free trade mentioned above; we are opposed to such an approach since it flies in the face of the type of integration we seek to champion.

We also believe that there are substantial shortcomings in the negotiating mandates as regards social cohesion, social/labour-related issues and participation:

- in terms of social cohesion, no reference is made instruments such as structural funds;
- as regards dealing with differences, the mandates impose clear self-limitations in stating that "all of these provisions shall be reduced as far as possible" and that "this will be contemplated when necessary while keeping the differences in commitments between countries to a minimum";
- no express reference is made to participatory structures within civil society;
- no separate section is included to deal with social/labour-related issues, meaning that this area must be included instead – and to a limited degree – in the section on cooperation. In contrast to the "social chapter" of the recent association agreement between the EU and South Africa, the provisions of this present agreement are very basic; -no mention is made of migration, which is a key issue for both blocs at the present time;
- no provisions are made for dealing with climate change;
- no mention is made of the need to analyse the pre-and post-AA impact on the economy/trade, social/ labour-related issues and the environment.

In our view, sustainable development and compliance with existing sub-regional integration processes should be a central focus for the AAs rather than merely a passing thought, and their significance explicitly acknowledged in the individual sections of the agreements.

We believe that an agreement which takes account of both social/labour-related and environmental issues is a vital precondition but that such an agreement alone will not guarantee the fair trade we wish to see promoted and established.

The AAs should also take a systematic and cross-sectoral approach by applying the agreements reached at world forums to safeguard both women's rights and the role of women in society.

II.2 Trade dimension

The key criterion is fair trade, along the lines of the approach currently taken by the developing countries with respect to the multilateral negotia-

tions in connection with the WTO Doha Round, focusing on the principle of less than full reciprocity and, accordingly, on tariff reductions in line with the progress made by these countries, and on refusing to agree to exchanging concessions between sectors (agriculture, industry and services).

The AAs must acknowledge the major differences separating the EU from the Latin American and Caribbean regions and this must be done in an explicit form in all parts of the negotiations.

The AAs must have a positive and direct economic impact for both parties and they must not impose conditions or affect the vital strategies of productive development undertaken by the LAC countries and regions, as set out in the Labour Platform for the Americas (PLA) drawn up by the trade union movement of the region in 2005.

The AAs should also contain clear, measurable and quantifiable clauses on technology transfer.

Given that negotiations are being conducted between blocs, we believe that a special, differential and flexible approach should be taken to reflect the needs and sensitivities of the various individual countries, for example along the lines of the guarantees provided to Bolivia in its negotiations with the EU.

The AAs must also resolve satisfactorily the agricultural issues affecting rural and indigenous populations in Latin America and the Caribbean.

Agriculture is linked to other, wider issues such as indiscriminate use of land, the current world food crisis, access to water, use of GMOs and pesticides, energy and climate change, all of which are multi-faceted and require similarly broad-based solutions.

In negotiations with countries in the Andean Community and Central America, the approach taken must be based on the GSP+ (instead of the WTO+), i.e. any AA must build upon the trade benefits these countries already enjoy on the Community market via the Generalised System of Preferences, without reviewing them.

II.3 Social and labour dimension

The agreements must include a ‘fourth pillar’ on social and labour issues, based on acceptance of minimum labour standards and outlawing of social dumping. The validity of such standards must prevent the parties from promoting trade and foreign investment (including that channelled into

industrial free zones) by increasing or maintaining a competitive advantage through lowering the level of protection provided by national social and labour legislation, or by derogating from it or failing to apply it. The conduct of multinational companies and their subcontractors must be assessed from the point of view of their social and legal liability.

It is necessary to make reference to the full validity of human rights in general and labour rights in particular both in the public and in the private sectors, including efficient monitoring and implementation mechanisms in the trade chapter. Such monitoring of implementation and application should include imposing trade or economic fines, hefty enough to work as a dissuasive factor, and designed to enhance social standards and working conditions in sectors and fields in which such problems are rooted. Such instruments must be incorporated into the agreement itself and must remain separate from external instruments.

Links between the EU and Latin America and the Caribbean must not lose sight of certain extreme instances of human – and trade union – rights being violated in Colombia and Guatemala, or indeed in any other country, and must actively seek to stamp out such practices. In this respect, legislation criminalising protests and trade union/social action must be abolished.

It is important to clarify that the same standard provisions apply to social and labour-related issues as to other sections of the AA and that as such, the terms of this ‘pillar’ are subject to the same procedures as regards conflict resolution.

The following should be included in this pillar in particular:

→ Explicit reference to ILO core standards (conventions and recommendations), which should establish a binding framework. Such standards should, without a doubt, include those contained in the 1998 Declaration but could also include others considered ‘priority’ standards by the ILO (conventions C122 on employment policy, C81 and C129 on employment inspection and C144 on tripartite consultation) along with those which have also received broad support, (C155 on occupational safety and health, C102 on social security, C103 on maternity protection, C135 on workers’ representatives, C169 on indigenous and tribal peoples, R193 on promotion of cooperatives, R195 on human resources development and R198 on the employment relations).

→ The most advanced legislation in each of the

signing blocs should also be incorporated, as well as other sub-regional instruments. A commitment must be made in the case of conventions which have not been ratified by some of the parties involved.

- A commitment to comply with OECD Guidelines for Multinational Enterprises, the ILO Tripartite Declaration of Principles Concerning Multinational Enterprises and Social Policy, multilateral agreements on the environment, including the Kyoto Protocol, and human rights conventions in general.
- Experience gained from international framework agreements between international trade union federations and transnational companies with a parent company in Europe and subsidiaries in Latin America or the Caribbean.
- Acknowledgement of self-employed workers in the form of government policies providing formal recognition of their rights.

II.4 Participation dimension

Europe's own experience with participation in the negotiations has been both positive and negative. The consultations carried out at regional level cannot be considered as such, since they are typically just exercises in delivering information at short meetings. This situation tends to be repeated in negotiations with the Andean and Central American countries where the 'adjoining rooms' negotiating model is used which does not recognise the right to consultation, but which simply provides unilateral information. Looking at agreements already signed in the region with the EU (Mexico and Chile), that with Mexico makes no mention of participatory structures while that with Chile includes the creation of the Economic and Social Committee and of the Joint Consultative Committee which have not yet been created. The EU-MERCOSUR negotiations also remained vague in this regard.

No details are available on the negotiating mandates of the Latin American and Caribbean countries currently negotiating AAs with the EU and as such said mandates are also unclear.

One positive precedent was the agreement reached in 2004 via the negotiations between Europe and MERCOSUR on the creation of a joint EESC-FCES monitoring body, recognition of the Labour Forum uniting the two structures, and the obligation to comply with fundamental ILO conventions. These were trade union demands. This focus is being taken into account by ETUC and Andean and Central American trade unions for similar proposals regarding an Andean Economic and Social

Committee and taking advantage of some of the content of the Political Dialogue and Cooperation Agreement.

Participation as a key element of the AAs should be reflected in transparency and openness in all dealings with trade unionists and other sectors of organised civil society via:

- Joint Consultative Committees in each AA: economic and social committees, or equivalent structures, and the EESC should be represented in such committees, thereby ensuring that they can be fully involved in the process;
- a forum on trade and sustainable development meeting twice a year to address social issues and problems via public discussion between employers' organisations, workers' organisations and NGOs. In any such negotiations, a clear balance should be struck between representatives of the three sectors.

These structures – or indeed any other specific structures – should devise mechanisms to:

- ensure regular information, consultation and participation throughout negotiations with timely and structured access to draft documentation;
- monitor and to evaluate the application of the AA through submission of periodic reports on progress made in implementing the commitments made under the AA, taking into account all considerations as regards its social and economic impact (including access to high quality public services) and pursuing clear policies (including, among others, trade-related policies) aimed at achieving industrial development;
- enable workers' and employers' organisations on both sides to submit communications, calling upon governments to act on any social difficulties highlighted, and monitoring and reviewing the terms of the mechanism on a regular basis with a view to keeping up pressure on any government which allows violation of workers' rights to continue. Such complaints must be dealt with quickly and efficiently by highly qualified independent experts; recommendations by the latter must be made within a specific time period to ensure that governments can act upon them appropriately;
- facilitate involvement in assessing the pre-and post-agreement impact of the AAs in the three dimensions of sustainable development.

III. Social cohesion and sustainable development

The AAs must comprise social cohesion and social justice measures to lessen potential negative effects

in areas such as poverty, precariousness and informal work and migration, and must support decent work, a concept promoted by the ILO as a key factor in ensuring social cohesion.

It is vital that financial mechanisms are put in place to smooth out imbalances between the two regions and that such mechanisms be based on the EU's broad experience of structural, cohesion and solidarity funds. This approach was flagged up previously at the Guadalajara Summit through the EuroSocial programme, which should be complemented by new programmes with more plentiful financial resources.

Such mechanisms must include financing by the EU (for instance via the European Investment Bank) and those countries which receive the lion's share of trade and investment. Social sectors must also be involved in drawing up and implementing these instruments.

Migration should be acknowledged as being inextricably linked with sustainable development (insofar as the latter safeguards the right not to migrate) and should be included in all aspects of the AAs. It should continue to be included in the sections on political dialogue and social/labour-related issues to safeguard the rights of migrants in their countries of origin, and in the section on trade as regards how best to handle remittances.

Mindful of the fact that increasing numbers of migrants are travelling to Europe, we call upon the EU to play its part by putting in place agreements and programmes to facilitate legal migration, economic, social and cultural integration of migrants and full guarantees that the labour, trade union, social and civil rights of migrants and their families will be respected.

Against the backdrop of the historical and cultural ties between the two regions, we are also calling for a comprehensive and proactive migration policy rooted in detailed rules as to entry and residency and which safeguards individuals' dignity. Such a policy should be based on the framework of migrants' rights as recognised in both UN and ILO Conventions (the UN's International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families and ILO Conventions C97, C143 and C157).

A very positive step was the recent signing at the XVII Iberian-Latin America Summit of the Multilateral

Agreement on Social Security for Iberian-Latin America (*Convenio Multilateral Iberoamericano de Seguridad Social*), which seeks to ensure that migrant workers may enjoy in their countries of origin the benefits brought about by their work in the countries to which they have migrated. At the same time, though, this agreement must be applied quickly and efficiently to ensure that other EU countries are able to follow the same principle.

We utterly denounce all forms of human trafficking, in particular that of women and children. We are mindful of the growing number of female migrants; half of all migrants are women and it is for these female migrants that migration poses the greatest risks.

We condemn the building by the United States of a series of barrier walls on its border with Mexico and believe this to be a problem for the region as a whole.

We call for civil society organisations to be involved in shaping migration policy: they should be able to work in partnership with trade union organisations on issues such as labour integration and various aspects of training and employment for migrants – both in their countries of origin and in the countries to which they migrate

IV. Climate change and sustainable development

The current development model is unfair in social terms and unsustainable from an environmental standpoint.

Sustainable development requires that we protect the environment: creating decent jobs that also respect the environment is the only way to safeguard the way of life of millions of workers.

As outlined clearly in the reports by the Intergovernmental Panel on Climate Change, countries in Latin America and the Caribbean are becoming acutely aware of the severe consequences of worsening climate change: the latter is causing problems for populations, is contributing to increased levels of poverty and less social cohesion and continues to be one of the main driving forces behind migration.

Much environmental damage is caused by human activity and, not least, by the predatory behaviour of companies, in particular transnational ones. Given how important environmental resources are in terms

of sustainable development, we advocate civil society organisations – and trade unions in particular – playing a more active role in programmes designed to promote responsible use of such resources. We also call for programmes to facilitate cooperation and exchange of good practices as regards using these resources in way which benefits the communities in which they are to be found but does not harm the environment. Cooperation on the issue of climate change is vital if we are to combine environmental protection, economic growth and creation of decent jobs in a sustainable manner.

Appeal to the heads of state and government of Latin America and the Caribbean and the European Union

- We call upon the Summit of Heads of State and Government to take political initiatives that will shore up regional and sub-regional integration;
- we ask that the EU-LAC Strategic Bi-Regional Association take as its basis equality and a level playing field for both regions and that the necessary remedial action be taken to smooth out any imbalances;
- we ask that the principles of fair trade be observed but that the AAs not, as a whole, be based on neoliberal free-trade criteria;
- the AAs should not be restricted to aspects of trade but should form the basis for an association in the broadest sense comprising provisions on political dialogue, cooperation and the social dimension;
- the Trade Union Summit calls upon the EU, the Andean Community, MERCOSUR and Central America to put in place mechanisms to ensure that civil society and, in particular, trade unions are proactively consulted and involved (i.e. not simply fed information at regular intervals) both during negotiations themselves and subsequently in monitoring the AAs concluded;
- we call for specific acknowledgement of both trade union organisations and the mechanisms put in place by them, such as the EU-MERCOSUR Labour Forum;
- we call upon the Chilean government to respect the terms of the AA with the EU surrounding the creation of an Economic and Social Committee and, in turn, of the Joint Committee linking the former with the EESC;
- We urge the Mexican government to set up a similar consultative body in Mexico;
- we ask that the provisions of both the Social

Chapter contained in the agreement between the Caribbean countries and the EU and the agreement on training and skills for non-governmental players be fully observed;

- we underscore once again the need for a fourth pillar focussing on social/labour-related issues in addition to the current three pillars of trade, cooperation and social dialogue;
- we demand that transnational companies be required to comply with ILO and OECD instruments;
- we call upon governments to make sure that human rights in general and trade union and workers' rights in particular are respected in all countries;
- we call for the impunity enjoyed in some countries (such as Colombia and Guatemala) by those responsible for murdering and persecuting trade unionists be stamped out;
- we condemn the blockade of/economic embargo on Cuba and call for these restrictions to be lifted;
- we call for gender equality to be a key provision of any AA;
- we call upon European governments to cease undermining the European social model in a bid to safeguard the progress achieved thus far for European workers and to enable this model to serve as a benchmark in all EU Member States;
- we call upon governments both in Latin America and the Caribbean and in the EU to incorporate sustainable development principles into their negotiations and to apply this approach within the multilateral institutions of which they form part;
- we call for trade unions to be involved in drawing up public migration policy and that such policies be based on acknowledgement of migrants' civil and labour rights;
- we ask that the rights of self-employed workers be recognised;
- we call for the series of barrier walls built by the United States on its border with Mexico be demolished;
- we pledge to combat the xenophobic tendencies evident in some EU countries and also in other countries in Latin America and the Caribbean, and call upon the national authorities to remove all discriminatory measures.

PROPOSED SOCIAL CHAPTER FOR AN ASSOCIATION AGREEMENT BY AND BETWEEN CENTRAL AMERICA AND THE EUROPEAN UNION

CSACC¹ -CCT² -ETUC

April 2008

I. Background

1. We, the trade unions of Central America and the European Union, recognise the history of relations and cooperation between these two regions of the world that goes back to 1984, with the San José Dialogue. However, after more than two decades of cooperation, asymmetries and discrepancies between countries' levels of development, especially where Central American countries are concerned, are growing wider all the time. Moreover, the participation of civil society, and in particular the involvement of the trade union movement, in defining and implementing policies and agreements has been minimal in past stages of the two continents' cooperation relations.

2. In the spirit of the Political Dialogue and Cooperation Agreement between the European Community and its Member States on the one hand, and the Republics of Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Nicaragua and Panama, on the other, which was signed in Rome, Italy, on 15 December 2003, in our view there is an urgent need to fathom the contents and commitments of the aforementioned Agreement relating to respecting the democratic principles and fundamental human rights set out in the Universal Declaration of Human Rights, as well as the principle of the Rule of Law that underlies the internal and international policies of the Parties; a commitment to promote sustainable development and to contribute to the attainment of the Millennium Development Goals, adherence to the principle of good governance and efforts to fight impunity (corruption).

3. In the same vein, the Final Declaration on Strengthening the Bi-Regional Strategic Association issued by the Heads of State and Government of the European Union and of Latin America and the Caribbean, meeting in Vienna on 12 May 2006 on the occasion of the Fourth European Union – Latin America and Caribbean Summit, reaffirms that democracy is a universal

¹ *Coordinadora Sindical de América Central y del Caribe* (Trade Union Coordinating Committee of Central America and the Caribbean)

² *Confederación Centroamericana de Trabajadores* (Central American Workers' Confederation).

value, based on the freely expressed will of peoples to determine their own political, economic, social and cultural system, as well as full participation in all aspects of their life. Therefore, democracy and respect for all human rights and fundamental freedoms are interdependent and mutually reinvigorating, and constitute basic principles for any bi-regional associations.

4. We deem it necessary to recognise the conditions of the two parties, where the European Union has made significant progress in community building and in overcoming asymmetries between its member countries. Central America, on the other hand, is a region experiencing serious problems of poverty and destitution. Fifty five percent (55%) of its 35 million registered inhabitants as at 2005 are living in poverty and 23% in extreme poverty. The levels of extreme poverty or destitution in the individual countries in the region are excessively high and range from 8.2% to 54.4%.

5. Poverty is reflected in people's lack of income as well as in the impossibility of gaining access to land, capital, credit, technology, education, basic health services, housing, etc. Furthermore, poverty is perpetuating hunger, deficient nutrition, serious health problems, and an increase in morbidity and mortality, and boosting potential for discrimination and social exclusion.

6. Poverty, inequality and exclusion have a strong influence on governance and, as various studies have indicated, these phenomena are also a breeding ground for insecurity and crime. It is important to stress that in spite of the peace processes and democratically elected governments, neoliberal policies have generated extreme levels of unemployment in a region with an economically active population of 13 million where informal employment rates oscillate between 42% and 59.7%, and 41% of the population have not even completed primary education. This situation reveals the lack of progress made towards the declared objective at the LAC-EU Summits of Heads of States regarding development and social cohesion in Latin America.

7. The Central American region is lagging way behind with respect to compliance with the ILO's core conventions (nos. 87 and 98) and this makes it extremely difficult for the trade union movement as a whole to intervene.

8. Representing millions of workers in these countries and regions, we in the trade union movement are aware that the forging of links between blocs of countries forms the predominant framework for international relations. But we see how, when these relations are established, the trade union movement has been excluded in practice in most sectors, despite expressing a formal wish to be involved.

9. In light of the above, and in view of the ongoing negotiations between CA-EU states and countries, we must reiterate the importance of the aforementioned Agreements in all aspects relating to the social and labour-related circumstances faced by the majority, and set forth the key objectives that the trade union movement in both regions is asking representatives of the negotiating teams from our countries to include in the process, as an essential precondition for securing the genuine involvement of the social sectors.

II. On the character of the Association Agreement and trade union participation

10. The CA-EU Association Agreement must not be seen as merely a free trade agreement, but as an Economic, Political, Social and Cultural Association Agreement. Therefore, besides the chapters on political dialogue, technical cooperation and trade, there must also be a chapter covering social and labour rights that takes on board the relevant ILO core social conventions, as well as the most advanced legislation of each of the signatory blocs to create an authentic social chapter.

11. In addition to governing the joint participation of organisations representing civil society (such as economic and social advisory committees), the Agreement must recognise the active role of workers' organisations in proposing, negotiating and following up the Association Agreement, including adequate resources for exercising their right to be involved in such activities.

III. Objectives for attaining political integration

12. Cohesion and overcoming asymmetries

13. Central America being a region characterised by major asymmetries, the states of Central America and the European Union must undertake both to promote a model of alternative, sustainable,

democratic and inclusive development that fosters growth for our peoples and countries and to invest the necessary resources with a view to balancing out the asymmetries between the two regions and between different countries within Central America in particular.

14. Progress must be made on cohesion and on overcoming asymmetries, bearing in mind that social inequality per se constitutes an obstacle to development, and that the most pronounced asymmetry constituting the main obstacle to our economic and social development concerns poverty. Accordingly, cohesion and overcoming asymmetries are preconditions for integration with justice, peace, democracy and development; so the elimination of poverty must be part of the growth strategy pursued by both regions under the CA-EU Association Agreement.

15. Integration

16. The Central American states must undertake to consolidate a Central American system of integration as an instrument for development. The European Union must support fully this integration process – a process conducted by the people and which integrates people, entailing clear policies, concrete mechanisms with specific means and resources geared to overcoming all inequalities and exclusion between countries, sectors within countries and groups that the current model has made particularly vulnerable. The signing of the CA-EU Association Agreement must ensure a recast vision of and fresh structures for subregional integration from this perspective, creating any such authorities and allocating any such resources as may be required to achieve that.

17. Against this backdrop, citizenship must be made available, i.e. individuals should be able to assume ‘Central American’ citizenship to both complement and supplement their own national citizenship. There needs to be greater awareness of this ideal and of the institutions and mechanisms required to develop it and make it a key component in driving forward integration.

18. Promotion of decent jobs

19. The respective states must gear their policies on these matters to the principles that every person is entitled to employment, to vocational training, to the freedom to choose his or her occupation, to make use of a free employment service and to be

protected against unemployment. The negotiating parties must undertake to promote policies that are designed to save jobs and lend impetus to decent and dignified employment as a factor for the development of society, and as a means of attaining the better, fairer distribution of wealth.

20. It is necessary to promote and pursue effective public policies that help men and women in Central America to find decent employment by allocating the technical means and financial resources needed to give concrete shape to the tripartite Central American agreement concluded back in 2006 in Tegucigalpa, Honduras. Companies’ entire investment policy for this region and the cooperation must be enshrined in the aims of these agreements.

21. Social security

22. The CA-EU Association Agreement must help to ensure that social security systems are **strengthened in Central America and that universal access to social services is improved**. To make an effective contribution to processes conducive to equal opportunities between male and female workers in both regions, the Association Agreement must aim to get health and social security conditions in Central America close to European levels.

23. To this end, technical support and cooperation mechanisms need to be established between both regions, to help reform the relevant social security systems. In this particular respect, strong economic sanctions must be imposed on companies that evade paying their social security contributions and on states that fail to meet their responsibilities in preventing and sanctioning such evasion.

24. Migrants and migration policies

25. Both parties must accept the migration of contingents of workers within Central America and between both regions as a dimension of the gradual move towards a universal system of international relations; this trend is a vital aspect of the integration and cooperation processes and one which contributes positively to the economic and social development both of *each region* and *between regions*. Bi-regional consultation and coordination mechanisms for policies and action as regards migration must be consolidated by adopting a holistic vision which takes account of the broad human, economic, cultural, productive and social reality involved.

26. Social dialogue and participation

27. Social dialogue must be deepened as a means of guaranteeing the participation of trade union organisations as fundamental representatives and of securing greater influence for the social actors in charting and adopting national and regional socioeconomic and labour policies.

28. The participation of civil society must be recognised in the institutional provisions of the CA-EU Association Agreement and in every regional integration process, necessitating its consultation and participation in the processes for defining policies and implementing cooperation programmes that affect it. Governments must recognise the participation of the civil society, and the latter must recognise its responsibility by building a new community based on cooperation and solidarity.

29. Among other, far more specific instruments, a tripartite Central American Subregional Economic and Social Council (SESC) must be established and must take action, and other such authorities must be set up as required. Specific protocols must be drawn up governing the creation and operation of the SESC, and the means and resources needed to enable it to function efficiently must be made available. This SESC and the European Economic and Social Committee (EESC) shall join forces to set up a Joint Advisory Committee to monitor application of the social and economic aspects of the Association Agreement.

30. Sustainable human development

31. In accordance with the UN World Commission on Environment and Development, sustainable human development must be promoted to satisfy present needs without endangering the capacity of future generations to meet their own requirements.

32. In this regard, the parties to the CA-EU Association Agreement shall make every effort both to assess and make use of natural resources and to work to ensure that countries, especially developing countries, exercise adequate control over their natural resources; the environment is an integral part of economic and social development and such development cannot be achieved if the ecological foundations of the countries in question is not preserved.

33. Concrete measures are required in particular on such issues as desertification, the protection of the

ozone layer, global warming and climate change, the protection of forests, water and energy use. Central America must be turned into an area for sustainable development, where the socioeconomic progress of the region's inhabitants is not achieved at the expense of destroying nature.

34. In view of the socio-environmental vulnerability of Central America, any cooperation or trade agreement must include development policies and measures that take account of social, political, economic and ecological factors in connection with issues including agriculture, water use and health, biodiversity, drinking water supplies, the promotion of clean energy generation, the protection of water resources and the restoration of ecosystems, the sustainable use of biodiversity and genetic resources, reduced consumption of fuels and polluting substances, research into and actual use of alternative fuels, mitigation of climate change, the environment and its relation to human health, among others. In other words, the emphasis must be on mapping out and implementing policies for sustainable development.

35. The parties to the CA-EU Association Agreement must undertake to ratify and comply with the International Conventions on the matters listed in Annex III(B) of the GSP Plus Regulation. Non-compliance with said Conventions must entail sanctions being imposed on the defaulting country or countries, with the loss of economic benefits, such as those associated with the GSP.

36. Objectives re human and trade union rights

37. Pursuant to the CA-EU Association Agreement, labour-related issues and human rights must be included to bring the Agreement into line with a real development strategy for Central America, and endeavour to achieve the same level on these matters in both regions in the association.

38. The participating states must undertake to look for ways and mechanisms that will enable them to bring an end to the repression, persecution and destruction of the legal status of trade unions in Central America by bringing to justice those who are materially and intellectually guilty of the murder of union activists and social leaders, and also curb the frequent violations of workers' human rights and other violations of labour regulations by legal institutions in various countries that are impacting on the hard-won rights of workers.

39. Labour rights

40. Central American labour legislation differs significantly from that of the European Union and has numerous gaps in relation to the latter, as reflected in constant violations of labour rights, especially trade union freedom, of which the regional and international community is well aware.

41. The states that are party to the Agreement must include in their respective national legislation the requirement to respect ILO Fundamental Rights. In view of the General System of Preferences (GSP Plus), the CA-EU Association Agreement must include aspects already governed by the Regulation relating to that system, in accordance with Article 9 thereof, which stipulates that countries must observe the special incentive arrangement for sustainable development and good governance, i.e. that they must ratify and effectively implement the conventions listed in Annex III(A) of said Regulation, appended herewith (single annex). Non-compliance with the aforementioned Conventions must entail sanctions being imposed on the defaulting country or countries, with the loss of economic benefits such as those associated with the GSP.

42. Trade union freedom

43. The acts perpetrated against trade union freedom and human labour rights must be defined as crimes and be prosecuted, to avoid impunity. Any appeals must be concluded as swiftly as possible, for a de facto situation of impunity would ensue, which would be highly prejudicial to the exercising of trade union activities.

44. The states that are party to the Agreement must review and amend the current legislation to guarantee workers the freedom to join trade union organisations, and entitle the latter to join umbrella organisations, thereby ensuring trade unions' independence. They must also guarantee the right to exercise trade union activity and safeguard the main aims of the latter, such as collective bargaining and industrial action as a means of defending and promoting occupational interests; moreover, so-called 'trade union privilege' must be strengthened, as it represents an indispensable complement to other trade union rights, affording protection against any act that might prove detrimental to trade union activity, including the provision of protection for all workers exercising their occupational activity, and not only to managers, as well as the prohibition of illegal labour practices, and

respect for what is known as the principle of trade union purity.

45. Establish joint cooperation programmes for introducing measures to eliminate restrictions (not simply of a legislative nature but also as regards trade union and corporate culture) on collective bargaining agreements in support of higher productivity and for the benefit of workers. All the signatory states of the Agreement must undertake to ratify all the ILO Conventions relating to collective bargaining, on pain of being excluded from the Agreement until they do so.

46. The signatory states must reform and harmonise their respective labour legislation to guarantee all workers the right to take industrial action, in both the public and the private sector.

47. Rights of indigenous populations

48. The signatory states must undertake to form multidisciplinary professional teams in charge of mapping out regional public policies to guarantee the full human development of their populations, including through education and empowerment, accompanied by the creation of jobs, with respect for their natural resources and cultural identity. These teams must involve indigenous populations actively in mapping out and planning their policies. Here, international aid, at the economic level but also through the provision of qualified human resources, plays an essential role in attaining the set objectives set. The Association Agreement must guarantee that the civil rights and the heritage of the indigenous populations are respected under ILO Convention 169.

49. Persons with reduced abilities

50. The signatory states undertake to establish adequate policies for achieving the integration of persons with different abilities in the social, cultural, political, economic and labour sphere under equal conditions and to open the areas of participation so that this segment of the population can expound its needs and problems.

IV. Supervisory bodies and procedures on social and labour capital

The parties must establish mechanisms to ensure that human and trade union rights are observed. Said mechanisms should be designed to promote

and monitor compliance with the commitments undertaken through cooperation by and between both regions.

51. Central America – European Union Bi-Regional Tripartite Committee

52. We propose that a Central America – European Union Bi-Regional Tripartite Committee be set up, composed of nine members with extensive experience in labour legislation, appointed by consensus by the Council of the Future EU – Central America Agreement from a list provided by the corporate sector, the signatory States, the workers and their organisations.

53. This Committee must draw up a half-yearly assessment report on the development of the Social Chapter of the Association Agreement; it will include recommendations for compliance, and assess the compliance of the labour rights enshrined in the aforementioned Chapter as well as those set out in the separate Declarations of Human Rights and ILO instruments. The Council of the Association Agreement may take measures against companies that the above Committee has cited for non-compliance with labour rights.

54. Technical cooperation

55. The parties must establish mechanisms to promote cooperation on labour and social matters through the provision of advice, exchange of information databases and monitoring centres, and to set up websites to be used to publish the reports and recommendations of the Bi-regional Tripartite Committee and to serve as a link between these organisations and civil society.

SINGLE ANNEX

ANNEX III

Conventions referred to in Article 9 of the GSP Regulation

PART A

Core human and labour right UN/ILO Conventions

1. International Covenant on Civil and Political Rights
2. International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights
3. International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination

4. Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women
5. Convention Against Torture and other Cruel, Inhuman and Degrading Treatment or Punishment
6. Convention on the Rights of the Child
7. Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide
8. Convention concerning Minimum Age for Admission to Employment (No 138)
9. Convention concerning the Prohibition and Immediate Action for the Elimination of the Worst Forms of Child Labour (No 182)
10. Convention concerning the Abolition of Forced Labour (No 105)
11. Convention concerning Forced or Compulsory Labour (No 29)
12. Convention concerning Equal Remuneration of Men and Women Workers for Work of Equal Value (No 100)
13. Convention concerning Discrimination in Respect of Employment and Occupation (No 111)
14. Convention concerning Freedom of Association and Protection of the Right to Organise (No 87)
15. Convention concerning the Application of the Principles of the Right to Organise and to Bargain Collectively (No 98)
16. International Convention on the Suppression and Punishment of the Crime of Apartheid

PART B

Conventions related to the environment and governance principles

17. Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer
18. Basel Convention on the Control of Transboundary Movements of Hazardous Wastes and Their Disposal
19. Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants
20. Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora
21. Convention on Biological Diversity
22. Cartagena Protocol on Biosafety
23. Kyoto Protocol to the United Nations Framework Convention on Climate Change
24. United Nations Single Convention on Narcotic Drugs (1961)
25. United Nations Convention on Psychotropic Substances (1971)
26. United Nations Convention against Illicit Traffic in Narcotic Drugs and Psychotropic Substances (1988)
27. United Nations Convention against Corruption (Mexico).

THE STRENGTHENING OF THE ANDEAN COMMUNITY: NO TO BILATERAL NEGOTIATIONS

The Trade Union Confederation of the Americas (TUCA) and the European Trade Union Confederation (ETUC) express their concern over the decision by the European Commission and the governments of Colombia and Peru to negotiate bilateral trade agreements, thus putting an end to the initial project for negotiation of an EU-Andean Community Association Agreement comprising political dialogue and cooperation as well as a trade chapter.

For the European side, ETUC and TUCA believe that the negotiating brief given by the Council to the Commission does not provide for this possibility, for which the European Parliament would have to be consulted again. For the Andean side, the decision by Colombia and Peru breaks the bloc's solidarity and endangers the very existence of the Andean Community.

In view of the divergences between the four countries of the Andean bloc over the content of the negotiation, the aim is to move forward unilaterally by means of a free trade agreement, repeating what occurred between these countries and the United States and sparked the present crisis of the Andean Community.

Meanwhile, the European Union, by abandoning the integral association agreement with the Andean Community (since another agreement for cooperation and political dialogue was already signed in 2003), contradicts its strategy launched at the Rio Summit in 1999 (and reiterated at the following summits) of developing political associations that strengthen integration and social cohesion processes in Latin America.

ETUC and TUCA reiterate their position in favour of strengthening the Andean Community of Nations (which is at risk of disintegration if the bloc-to-bloc negotiation collapses) and the need for the negotiations with the EU to comprise all relations between the two regions: trade based on principles of fair trade, development aspects with programmes for the remediation of asymmetries, cooperation for the strengthening of social systems and political dialogue for the consolidation of democratic institutions. In particular, ETUC and TUCA wish to stress the necessity of introducing a chapter on decent work that gives concrete form to and substantiates the application of workers' fundamental rights, as demanded in a declaration signed by the ETUC and the Coordinating Committee of Andean Trade Unions (CCSA).

Consequently, ETUC and TUCA call on the European Commission and the institutions and governments of the Andean Community to renew the negotiations for an agreement between the two blocs and to renounce plans to conclude bilateral free trade agreements.

DECLARATION OF THE THIRD EUROPEAN UNION- MEXICO TRADE UNION MEETING

México, 29 October 2008

The Third EU-Mexico Trade Union Meeting took place in Mexico City (Federal District) on 29 October 2008 with the participation of representatives of the European Trade Union Confederation (ETUC) and a number of Mexican national unions, and with the support of the Trade Union Confederation of the Americas (TUCA).¹

The principal aims of this Trade Union Meeting, which was held ahead of the Third Dialogue Forum between Civil Societies and Government Institutions of Mexico and the European Union, were to coordinate the proposals to be submitted to the Forum by the Mexican Workers' Group and our colleagues from the European Trade Union Confederation; to exchange views on key issues; and to promote and expand our exchange and development programmes.

The global economic crisis

The trade unions of Mexico and the European Union wish to express their concern at the current global economic crisis, which is generally considered to be the deepest and most widespread in recent history.

Millions of citizens fear the negative consequences of this global financial situation, given that it is usually the most vulnerable social groups, including the working class in particular, who are made to shoulder the costs of economic crises.

Over the past twenty-five years we have seen the emergence of an economic dogma which has spread to our regions from other parts of the world. This dogma is primarily aimed at weakening the State and establishing and extolling the unchallenged rule of market forces throughout society and in the political sphere.

Faced with such a crisis, governments have shown themselves reluctant to provide support for the hardest-hit segments of the population. Many institutions which formerly provided social support and

¹ The TUCA and the Mexican trade union confederations CTM, UNT and CROC are members of the International Trade Union Confederation (ITUC). The Friederich Ebert Foundation-Mexico helped to organise this trade union meeting.

made it possible to rebuild the social fabric – thus lessening the inevitable damage caused by the kind of situation we are beginning to experience – have been dismantled.

We are approaching a defining moment in this crisis of the dominant socio-economic model. The current multilateral system has already been called into question by the very institutions that originally promoted it, including the International Monetary Fund and the World Bank.

The sheer magnitude of the crisis demands not only quick responses but also new kinds of measures which can only be developed as part of a new geopolitical environment geared to the development of the global economy and the creation of a new order which can guarantee world peace.

We therefore add our voices to the call made by the governments of the main economies for changes aimed at broadening the basis of current multilateralism so as to incorporate the principal emerging economies into the existing strategic decision-making centres.

We also believe that the contents of the agreements concluded at the different United Nations Summits concerning economic, social and cultural rights as well as sustainability and social cohesion should be considered essential components of the new multilateralism.

The G8 summit convened in the course of November 2008 has been broadened to include the Heads of State of several new emerging economies. On the Latin American side, Brazil and Mexico will be present.

Eu-Mexico strategic agreement

In this context, only a few days ago the European Union declared Mexico a strategic partner. This step forward in relations between the two regions should be recognised as an opportunity to initiate a closer dialogue aimed at building the new geopolitical and economic order that must emerge from the current crisis as well as to develop common proposals to be jointly submitted to the global decision-making bodies.

Furthermore, the new context should be regarded as an opportunity to recognise the existing disparities between Mexico and the EU in order to develop appropriate cooperation initiatives to reduce asymmetry and thus fully develop the potential

benefits of cooperation through both the Global Agreement and the Strategic Association.

The Mexican and European trade unions wish to emphasise the need for coordinated action by our governments, taking into account the views and proposals that have been taking shape in our respective societies for many years now.

Trade unions have move forward in this direction and have tabled many proposals.

We shall not allow the working classes and the most disadvantaged social groups in our geographical areas to bear the brunt of the crisis once again. The senseless scrapping and dismantling of the social welfare structures is not the solution to a situation which requires a radical change of course. Nor shall we allow the solution to any crisis to be antidemocratic or socially exclusive.

This is a great opportunity for the European Union and Mexico to join forces to build a new multilateralism which is inclusive, geared to promoting a forward-looking global economy, sustainable, based on solidarity, democratic and conducive to social cohesion.

This effort should lead to a renewal of global governance institutions, a new economic order and a geopolitical outlook based on social inclusiveness, shared development goals, a reduction of local and global disparities and, above all, the creation of a global economy governed by the principles of sustainability and democracy.

The labour and social dimension and participation

The new framework for strategic relations between Mexico and the European Union should facilitate the review of the current Global Agreement in order to further develop the "democratic clause" and mainstream a labour and social dimension into the Agreement.

The creation of a Mexican Economic and Social Committee and the participation of social organisations is an essential prerequisite for this purpose.

In view of the above, the Third Mexico-EU Trade Union Meeting declares the following:

1) The unions intend to follow up the agenda set out by the Mexican and European trade union organisa-

tions during previous meetings as well as the conclusions of the Fourth Latin America-EU Trade Union Summit, highlighting in particular the following aspects:

- Decent work
- The labour and social dimension of the Agreements
- The need to lessen asymmetries and promote social cohesion and co-development
- Human rights and the need to strengthen the participatory democratic process
- Gender equality
- The protection of migrants' rights and the fight against xenophobia
- The need for a new education paradigm
- Climate change and sustainability.

2) We demand that specific objectives and quantifiable aims be included in the current strategic partnership between Mexico and the European Union as well as in the Global Agreement, in order to reduce asymmetry and to eradicate poverty, hunger, high mortality rates and malnutrition among children, unemployment and the trend towards increased job insecurity and the denial of social and labour rights and standards.

3) Mexican trade unions oppose the trend – tolerated by the Mexican Government – towards increased job insecurity, including, in particular, the formal acceptance of such practices as outsourcing. We are also opposed to the creation of precarious jobs to solve the economic growth crisis as well as to the existence of collective agreements which protect employers' interests.

4) We propose using international instruments – mainly international Framework Agreements and the OECD guidelines – to uphold workers' interests vis-à-vis multinational companies. We also believe it is useful to explore the content and potential of the information and consultation mechanisms of European Works Councils.

5) The new global governance system must consider the contents of the UN World Summit Agreements, including in particular the aspects relating to economic, social and cultural rights, sustainability, social cohesion and food security.

6) As a means of effectively addressing labour issues, such as the promotion of social dialogue in Mexico, we propose convening a bilateral meeting between the employers and the trade unions.

7) Furthermore, we urge governments to take concerted action and develop common positions with a view to building the new global governance architecture, giving special attention to the reorganisation of the UNO and its main bodies, including the IMF, the World Bank and the ILO. The aim is to lay the foundations of a new multilateralism within the United Nations Organization, whereby the voice and the views of all regions are increasingly taken into account. Building a new world order requires moving towards a much more democratic broadening of the decision-making mechanisms.

8) We urge the governments of Mexico and the European Union to include consideration of the asymmetries between the two regions and their economies in the framework of the European Union-Mexico partnership so as to ensure that the trade and financial treatment accorded to Mexico takes into account these major differences and that cooperation arrangements provide for the necessary compensatory measures to this end.

9) We reiterate our call for the inclusion, in the Agreement, of a chapter or an annexed protocol to protect the rights of workers on the basis of the 1998 ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work.

The Agreement must recognise the role of the ETUC and the Mexican trade unions in monitoring the implementation of these rights.

10) Furthermore, with regard to the human rights of indigenous peoples, we demand full compliance with ILO Convention 169.

11) The representative organisations of workers in Mexico and the EU reiterate their call for a debate and a global round of talks which should include our economies and take place with our active and committed participation, in order to give rise to a new inclusive multilateral order based on sustainable development and solidarity.

12) We also wish to insist on the urgent need to strengthen the measures and mechanisms to control the transfer of capital from European countries to Mexico in order to ensure economic viability, lasting productive benefits and targeted investment in regional development processes which promote employment, while at the same time ensuring full compliance with labour standards.

13) Mexico requires the European Union to provide support to increase the country's competitiveness through new agreements on technological partnership, human resources development and cooperation in scientific research in order to enhance Mexico's capacity to embark on a new stage of internal development and increase its share of the global markets.

14) As signatories to the Universal Declaration of Human Rights and other conventions on civil, political, economic, social and cultural rights, Mexico and the EU must ensure full observance of these agreements. To this end, we demand full recognition of all agricultural as well as industrial workers' rights as an integral part of human rights.

15) We confirm our support for the international agreements to protect the rights of migrant workers and their families, as well as for the efforts aimed at adopting legislative measures and intergovernmental agreements to ensure that host countries fully recognise migrants' rights and respect their dignity and cultural contribution.

16) Today more than ever, the EU-Mexico strategic partnership must contribute to strengthening the democratic process in Mexico. With this aim in mind, we call for the continuation of the State Reform process and the efforts aimed at eradicating corruption from the public sector and combating the forces attempting to undermine the State. Mexican trade unions will intensify their campaign for the adoption of a Democratic Governance Agreement. We support political dialogue at all institutional levels between the two regions, including in particular the creation of the UE-Mexico Inter-Parliamentary Conference.

17) We reiterate the Mexican unions' call on the Government of Mexico and its legislature to endorse the initiative submitted by a broad coalition of civil society organisations (and which has already been discussed and approved by the Committee for the Reform of Legislature) with the aim of setting up an Economic and Social Committee (ESC) as a decentralised, independent and public-interest body whose consultation is to be mandatory and which should have the capacity to take initiatives. Furthermore, participation in the ESC should be pluralistic, democratic, inclusive and on a voluntary basis; and it will be the Committee's task to promote and develop social dialogue and cooperation with the full participation of the representatives of the workers, the employers and other social and/or civil

organisations. We therefore urge the Mexican Congress to promptly approve this initiative aimed at creating the Mexican ESC.

18) Once the Mexican ESC has been set up, it should establish a Joint Consultative Committee together with the EU's ESC, in accordance with Article 49 of the Global Agreement.

A joint committee composed of members of the European ESC and a representation of Mexican civil society may function in lieu of the Joint Consultative Committee until the Mexican ESC is set up.

19) We call for the creation of a Social Cohesion Observatory to monitor and evaluate the implementation of the social development objectives of the Global Agreement and the Strategic Association in both geographical areas.

20) The Mexico-European Union Joint Consultative Committee, as the highest negotiating and management body of the Association Agreement, should be strengthened with the participation of representatives of the unions, employers and other civil society organisations to deal with the issues within their competence.

21) The implementation of cooperation programmes is essential to put into practice the articles of the Association Agreement which deal with cooperation in all fields. European and Mexican trade unions are determined to move from good intentions to concrete horizontal cooperation measures in specific sectors including, among others, the telecommunications, energy, aerospace, automotive, health and education sectors.

22) The signatory trade union organisations reiterate their call for effective channels to ensure proper information, consultation, evaluation and follow-up as well as the effective participation of civil society, to which end permanent mechanisms – as proposed in this Declaration – are required.

23) In order to promote social dialogue, within the framework of this Declaration, the signatory organisations reaffirm their aim to intensify relations with employers' associations and other civil society bodies.

*Drawn up in Mexico City (Federal District)
on 29 October 2008*

TRADE UNION CENTRES AND CONFEDERATIONS	FEDERATIONS
European Trade Union Confederation (ETUC)	Federación Regional de Obreros de México (Regional Federation of Mexican Workers – FROM)
Unión Nacional de Trabajadores (National Union of Workers – UNT)	Federación Nacional de Sindicatos Universitarios (National Federation of University Unions – FNSU)
Confederación Revolucionaria de Obreros y Campesinos (Revolutionary Confederation of Workers and Agricultural Workers – CROC)	Federación Nacional de Sindicatos Bancarios (National Federation of Banking Unions – FENASIB)
Confederación de Trabajadores de México (Confederation of Mexican Workers – CTM)	Federación Democrática de Servidores Públicos (Democratic Federation of Public Employees' Unions – FEDESP)
Confederación Regional de Obreros de México (Regional Confederation of Mexican Workers – CROM)	

THE ECONOMIC PARTNERSHIP AGREEMENT (EPA) BETWEEN THE EUROPEAN UNION AND CARIFORUM

On 15 October 2008 the EU and the countries of the Caribbean Region (CARIFORUM) signed an Economic Partnership Agreement (EPA) which will strengthen the links between the two regions and at the same time promote regional integration in the Caribbean.

The member countries of CARIFORUM are the following: Antigua and Barbuda, the Bahamas, Barbados, Belize, Dominica, Dominican Republic, Grenada, Guyana, Haiti, Jamaica, Saint Lucia, Saint Vincent and the Grenadines, Saint Christopher and Nevis, Surinam, and Trinidad and Tobago. Cuba is also a member of CARIFORUM but did not take part in the negotiations. Haiti, which did participate, nevertheless did not sign the agreement because of the serious difficulties it is facing, but, given its status as a less advanced country, it will maintain free access to the European markets.

These negotiations flow on from the Cotonou Treaty for the Africa-Caribbean-Pacific (ACP) countries. For the purpose of negotiating these Economic Partnership Agreements (EPAs) with the EU, the ACP countries divided into regional groupings: four in Africa, one in the Pacific region and another in the Caribbean. However, CARIFORUM was the first group of countries to conclude an agreement with the European Union.

According to the European Commission, the EPA with CARIFORUM is the first truly comprehensive North-South trade and development agreement in the global economy. It includes a package of measures aimed at stimulating trade, investments and innovation in order to promote sustainable development, build a regional market among the Caribbean countries and contribute to eradicating poverty.

The European Commission has highlighted the following aspects of the EPA as being particularly important:

- The EPA will provide direct access to EU markets for exports from the Caribbean;
- It will enable Caribbean markets to open up gradually, while at the same time establishing

appropriate safeguards to protect local employment and sensitive economic sectors;

→ It will liberalise trade in the service sector in order to promote growth and investment; it will also promote cooperation on innovative ventures;

→ It will protect labour and environmental standards in the Caribbean;

→ It will help Caribbean exporters to fulfil international and EU standards.

However, trade unions have assessed the Agreement rather less positively. In an analytical document devoted to the issue, the International Trade Union Confederation (ITUC) recognises that the EPA includes some positive aspects as regards sustainable development, the "social chapter" and institutional provisions. However, in the ITUC's opinion – which is shared by the ETUC – there are other aspects that could have significant negative social and economic repercussions, particularly for workers in developing countries in the CARIFORUM region.

One particularly important aspect of the Agreement is the creation of a CARIFORUM-European Union Consultative Committee which, according to Article 22, will be responsible for promoting dialogue and cooperation between the representatives of civil-society organisations, including the university community and the economic and social partners.

The commitment to observe international conventions and standards relating to basic social rights, employment and decent work, and recognition of the ILO's crucial role are two social-policy aspects of the CARIFORUM-EU Agreement which have also been welcomed by both the ITUC and the ETUC.

Another significant measure is the introduction of mechanisms to monitor the implementation of the commitments made under the Partnership Agreement within the framework of the tasks entrusted to the Consultative Committee. The latter will in fact be able to put forward recommendations on all the economic, social and environmental issues relating to the implementation of the Agreement. However, there is some ambiguity concerning the actual possibilities of intervention in the social arena, given that the Agreement does not specify the competences and resources that are to be assigned to these monitoring mechanisms and to workers' representatives in particular.

The Consultative Committee will be a joint committee made up of civil society representatives

from CARIFORUM and the European Union. As far as the European side is concerned, the representatives will be nominated by the Economic and Social Committee, the main organisations of workers and employers, and other third-sector associations and NGOs. The ETUC will be entitled to nominate two representatives.

The EU-CARIFORUM Partnership Agreement as a whole, and especially the social policies and participation mechanisms it provides for, are of great interest to both regions and, furthermore, can provide a reference model for current and future negotiations between the EU and other regions aiming to conclude an EPA.

Trade unions should bear in mind the implications of this Agreement (including, in particular, the advances made in participatory mechanisms) for the negotiations under way in other regions of Latin America with a view to concluding fully-fledged Association Agreements (AAs) with the EU. Although AAs may vary from country to country or region to region in some respects, the task ahead for trade unions is similar in all cases: we must ensure that the principles we have set down in respect of fair trade, the social dimension and workers' participation should permeate all relations between the EU and Latin America and the Caribbean.

BASES FOR A PROPOSAL FOR A EURO-LATIN AMERICAN COHESION FUND

A seminar in November 2008, sponsored by Fundación Alternativas and the Spanish trade unions CCOO and UGT, with the support of the European Trade Union Confederation and the Trade Union Confederation of the Americas (TUCA), explored the possibility of transferring the experience of the European Structural Funds and Cohesion Funds to development and cohesion in Latin America.

The seminar was based on a study by Fundación Alternativas entitled *Proposal for a Euro-Latin American area of fair trade, convergence funds and social cohesion (Propuesta para un área eurolatinoamericana de comercio justo, fondos de convergencia y cohesión social)*.¹

Participants concluded that the idea is positive but that it requires more thorough debate within the ETUC and the TUCA/CCSCS on the conditions or framework for the proposal from the trade union perspective and the building of clearer consensus within both organisations.

The following measures were decided to that effect:

- 1-** Drafting of a trade union document on the subject (ETUC/TUCA) with the political challenges the proposal implies.
- 2-** A trade union debate process in Europe and the Americas to be structured by the ETUC and the TUCA in their respective regions and implemented during the first half of 2009.
- 3-** Third, actions will be conducted subsequently to influence governments to put the subject on the agenda and to identify allies in other areas (European Economic and Social Committee and other national or regional economic councils, the Economic and Social Consultation Forum), the Euro-Latin American Parliamentary Assembly (EUROLAT), the Mercosur Parliament (Parlasur) and other parliamentary bodies.

The trade union document is still in the drafting phase. We attach a summary of the content of the

¹ Observatory of Spanish Foreign Policy (OPEX): *Una nueva relación UE-América Latina*. Authors: Juan de Dios Izquierdo and Rubén Torres Kumbrián. Original proposal and contributions to the text: Nicolás Sartorius and Vicente Palacio

technical study by Fundación Alternativas so that European and Latin American trade union organisations can become acquainted with the bases on which those who drafted the proposal worked, independently of dissemination, following adoption, of the complete trade union proposal, as well as the Labour Platform of the Americas.

1. Summary
2. Key concepts
3. European cohesion as a reference

1. Summary

Europe's experience in economic, social and territorial cohesion presents an opportunity for an analysis of results given its duration in time and its intense implementation. The fundamental conclusion that can be drawn from this experience is that the model of trade opening with fair competition has surpassed the model of the strict free trade area.

The cohesion policy has enabled less favoured regions and countries in the European Union to attain a sufficient level of competitiveness to compete in the market without producing the social exclusion that resulted in its day from strict application of the Washington Consensus.

The foundations of European cohesion policy are: clear rules, scientific guidelines directed towards structural reforms, mutual benefit and adequate budget to invest in regions with a competitive disadvantage in a process of trade opening.

Various bodies (trade unions, institutions, governments) are issuing messages calling for progress on convergence and cohesion policies and use of the European experience as a successful reference for Latin American social and regional integration. It is essential to answer the following questions:

- Can the European paradigm be applied to achieve cohesion in Latin America?
- Who would be the partners?
- Do appropriate ties exist to promote Euro-Latin American Cohesion?
- What budget should be allocated to the initiative?

- Will Euro-Latin American Cohesion benefit Europe in addition to Latin America?
- Can Euro-Latin American funds serve to break the stalemate in the European Union's trade negotiations with MERCOSUR and/or other regional blocs or countries in the zone?

- Do the political and economic conditions exist to implement Euro-Latin American Cohesion?
- Lastly, what is the cost of non-cohesion in Latin America?

2. Key concepts

Object: *Euro-Latin American economic, social and territorial cohesion.* The aim is to reach a level of competitiveness matched with cohesion in all the Latin American countries and regions, guaranteed by convergence between the European Union and Latin America.

Model: The transfer, adapted to Latin America, of the EUROPEAN PARADIGM OF ECONOMIC AND SOCIAL COHESION, with a European partnership, with a view to an area of growing trade opening.

Impact: Creation of a Euro-Latin American Economic Trade Area with competitive capacity in all Latin American regions.

Instrument: Euro-Latin American Cohesion Policy that contributes Structural Funds earmarked for structural reforms that increase productivity or generate productive equipment, especially in the less favoured states and regions of Latin America.

Budget: By way of example, 1% of Latin American GDP would be spent on creating the conditions for sufficient competitiveness by means of investments in the areas considered most appropriate for Latin America, and which in the case of Europe were: energy infrastructure, road infrastructure, transport, environment, communication, training, research, information and communication technologies and reindustrialisation. Using this reference, Euro-Latin American Cohesion would amount to approximately US\$36,000 million a year.

→ **Initial budget:** As a theoretical projection, the launch of implementation of Euro-Latin American Cohesion with the MERCOSUR countries would require an estimated budget of some US\$16,000 million a year, leaving open the specific budget contribution of each partner.

Eligibility: Latin American analytical and comparative socio-economic ratios will be used, covering the states participating at any given time. The percentage of eligibility of the states and regions for cohesion investments will be decided by agreement among them.

→ **Beneficiary states:** The states with per capita income and purchasing power parity of less than 50% of the average for the Euro-Latin American zone will be eligible for Structural Funds, earmarked for state or multi-region strategic investments.

→ **Beneficiary regions:** The regions with per capita income and purchasing power parity of less than 60% of the average for the Latin American zone will be eligible for Structural Funds, to be spent on productive investments in their territorial limits.

Investments in structural change: All investments would be granted in areas that contribute added value for bolstering competitiveness and would be included in a document called the Euro-Latin American Cohesion Plan.

Institutional architecture: Shared institutional mechanisms will exist for political and budget decision-making, control of investments and project management.

Implementation context: The proposal for the European part of the Euro-Latin American Funds represents an essential element of regional integration to the extent that it is an element meant to break the stalemate in the trade negotiations between the European union and MERCOSUR and/or other regional blocs or countries in the zone (Central America, Andean), and to put into motion comprehensive association agreements.

3. European cohesion as a reference

Social cohesion in the Strategic Partnership between the European Union, Latin America and the Caribbean

Cohesion is a recurring subject in the European Union's relations with Latin America. The EU maintains specific dialogue with its Latin American partners and the subject has been made a priority of the cooperation and development programmes targeting the region as a whole, its sub-regions or various countries.

Recognition of the necessity of social cohesion has gained relevance in the biregional dialogue since the EU-LAC Summit in Rio de Janeiro, in June 1999. The summit in Guadalajara (Mexico) in May 2004 launched the biregional programme EUROSOCIAL,

with a budget of €30 million for the exchange of experiences on the definition and creation of policies to reduce social inequalities.

The Guadalajara Declaration characterises cohesion as a way of meeting the Millennium Development Goals, confirms that economic policies must contribute to the cohesion objective and not hinder it, refers to the fiscal revolution needed in LAC and highlights the necessity of relying on contributions from international financial organisations and international co-funding.

The Fifth Summit in Lima, in May 2008, reiterated its support for the negotiation of Association Agreements as common strategic objectives, giving particular emphasis to the EU's negotiations with Central America and the Andean Community for biregional association agreements. Similarly, the Lima Declaration also highlighted the importance of concluding a balanced Mercosur-EU Association Agreement.

These developments suggest that varied implementing arrangements could exist for Euro-Latin American Cohesion, such as bilateral agreements between the European Union and interested Latin American states, or between the Union and other supranational blocs such as MERCOSUR, the Andean Community, etc.

We consider that such funds would be more productive applied to negotiation processes between blocs, for example EU – MERCOSUR, EU – CAN; EU – Central America, in the framework of integration processes, but their application to agreements between the EU and specific countries cannot be ruled out a priori.



RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET L'AMÉRIQUE LATINE

TRAVAIL SYNDICAL CONJOINT CSA-CES 2008-2010

1. PRÉSENTATION	P.34
2. PROPOSITION DU PLAN DE TRAVAIL POUR LE SUIVI SYNDICAL DES RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAÏBES (UE-ALC)	P.35
3. IVÈME SOMMET SYNDICAL UNION EUROPÉENNE – AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	P.40
4. PROPOSITION D'UN CHAPITRE SOCIAL POUR UN ACCORD D'ASSOCIATION ENTRE L'AMÉRIQUE CENTRALE ET L'UNION EUROPÉENNE	P.47
6. POUR LE RENFORCEMENT DE LA COMMUNAUTÉ ANDINE : CONTRE LES NÉGOCIATIONS BILATÉRALES	P.54
5. DÉCLARATION DE LA TROISIÈME RENCONTRE SYNDICALE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE MEXIQUE	P.56
7. L'ACCORD DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE (APE) ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET CARIFORUM	P.61
8. BASES POUR UNE PROPOSITION DE FONDS DE COHÉSION EURO-LATINO-AMÉRICAINS	P.63

PRÉSENTATION

Cette publication sera disponible en quatre langues (anglais, français, espagnol et portugais) et reprendra les principales déclarations et d'autres documents élaborés conjointement au cours des deux dernières années par la Confédération syndicale des travailleurs des Amériques (CSA) et la Confédération européenne des syndicats (CES).

Le premier Sommet des chefs d'État a établi en juin 2009 le projet d'association birégionale entre l'Union européenne, l'Amérique latine et les Caraïbes. Dès lors, le mouvement syndical des deux régions a œuvré conjointement au même rythme afin que la dimension sociale soit une partie principale des négociations et que les accords UE-ALC soient fondés sur les principes du commerce équitable favorisant les processus d'intégration au sein du Mercosur, la Communauté andine, l'Amérique centrale et les Caraïbes, et en promouvant le développement et la cohésion sociale dans toute l'Amérique latine.

Un group de travail CES-CIOSL-CMT-ORIT-CLAT s'est constitué en mai 2001 à Bruxelles, ayant organisé diverses rencontres afin d'établir une position syndicale commune. Ces organisations, de manière unitaire, ont conclu le premier sommet syndical en avril 2002. Sur cette base et à l'occasion de chaque sommet gouvernemental, les travailleurs ont fait entendre leur voix au moyen de rencontres propres telle que celle du mois d'avril 2008 lorsque la CSA, la CES et la CSI ont organisé le IV Sommet syndical.

Les accords de partenariat signés par l'UE avec le Mexique et le Chili, ainsi que les négociations en cours avec le MERCOSUR, la CAN et l'Amérique centrale sont suivis attentivement par la CES et par les coordinatrices syndicales de ces sous-régions qui ont instauré une forte coordination syndicale dans le cadre de la collaboration existante entre la CES et la CSA. Au sein des différentes déclarations et propositions syndicales nous avons rejeté une fois de plus l'idée que les AdA soient fondés sur le libre-échange et nous avons réclamé qu'ils soient des vrais accords de partenariat politique, économique, social et culturel.

La création de la CSA en mai 2008, par l'unification de l'ORIT, la CLAT et d'autres syndicats de

l'Amérique latine, a fait prendre de l'élan à la coordination avec le syndicalisme européen. La coopération syndicale CES-CSA va être renforcée par le Plan de travail signé par les deux organisations en 2008 (qui peut être consulté dans cette publication) dont l'objet est de travailler conjointement pour les défis à venir, tels que les actuelles négociations et le prochain Sommet des chefs d'État qui aura lieu en Espagne en 2010. À cette occasion, la CSA, la CES et la CSI avec l'appui des syndicats espagnols organiseront diverses activités revendicatives.

La CES a déjà édité plusieurs brochures sur l'Amérique latine, cependant c'est la première fois que la réalisation et la distribution se font de manière conjointe comme une étape de plus dans l'alliance syndicale CES-CSA.

Par cette publication, nous voulons rendre un petit hommage bien mérité au collègue José Olivio trop tôt décédé. Syndicaliste de la CUT du Brésil, Olivio a fortement contribué depuis son poste de secrétaire général adjoint de la CIOSL à l'essor du travail syndical euro-latino-américain.

John Monks

Secrétaire général de la CES

Víctor Báez

Secrétaire général de la CSA

**Confédération Syndicale
des travailleurs des
Amériques (CSA)**

**Confédération
Européenne des
Syndicats (CES)**

PLAN DE TRAVAIL POUR LE SUIVI SYNDICAL DES RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES (UE-ALC)

**(APPROUVÉ EN
NOVEMBRE 2008 ET
RÉVISÉ EN MAI 2009)**

En avril 2005, à Brasilia, la CES, l'ORIT et la CLAT ont signé le premier plan de travail conjoint pour le suivi syndical UE-ALC. En mai 2008, à l'occasion du IVe Sommet syndical, la représentation du CES et de la CSA ont convenu de mettre à jour ce plan et de l'adapter à la nouvelle situation de création de la nouvelle régionale CSA.

La CES et la CSA se reconnaissent comme les partenaires syndicaux pour les relations bi-régionales qui intègrent et soutiennent le travail effectué par les structures sub-régionales de l'Amérique latine avec lesquelles la CES maintient des relations de travail pour le suivi des négociations avec l'UE.

La CSA, la CES et les Coordinations ont tenu deux réunions de travail globales en 2008 dans le cadre des négociations (5-7 mars à Bruxelles et 15 mai à Lima) et elles ont aussi organisé (avec la CSI) le IVe Sommet Syndical UE-ALC (16 avril à Lima). Dans le cadre de ces réunions des accords ont été adoptés dont leur concrétisation doit reprendre ce Plan de travail. L'agenda de suivi doit recueillir également les décisions adoptées par les chefs d'État lors du leur Sommet (16 mai à Lima).

En mai 2009, une Rencontre CSA-CES a eu lieu à Buenos Aires. Lors de cette rencontre, différentes tâches communes ont été abordées ce qui a conduit à une mise à jour du Plan de Travail.

En résumé, il existe trois grands axes thématiques de travail :

1. CCommunauté ibéro-américaine et sommets
1.1 Participation syndicale aux Sommets des chefs d'État
1.2 Renforcement des Sommets Syndicaux

2. Relations économiques entre l'UE et les pays et les régions de l'Amérique latine et des Caraïbes
2.1 Mercosur
2.2 Communauté andine
2.3 Amérique Centrale
2.4 Caraïbes
2.5 Mexique
2.6 Le Chili

- 3. Dimensions thématiques spécifiques**
- 3.1 Promotion de l'emploi et des droits du travail
- 3.2 Commerce équitable
- 3.3 Cohésion sociale
- 3.4 Investissements réglementés
- 3.5 Multinationales
- 3.6 Responsabilité sociale de l'entreprise
- 3.7 Migrations
- 3.8 Flexicurité
- 3.9. Droits des femmes

1. Participation syndicale aux sommets et aux négociations

Une fois de plus, à Lima, le mouvement syndical n'a pas reçu de la part des organisateurs du Sommet des chefs d'État le traitement de partenaire social qui lui est dû.

La Déclaration syndicale a été remise avant le Sommet mais, durant celui-ci, il n'y a eu aucun dialogue des syndicats avec les organisateurs ou des porte-parole du Sommet. La Déclaration syndicale n'a pas été mentionnée dans la Déclaration des chefs d'État, mais elle a été publiée sur le site internet de l'UE.

La CES demandera à la Commission européenne et au Gouvernement espagnol (en collaboration avec les syndicats espagnols), de consulter la CSA et la CES, en particulier sur des questions du marché du travail, durant la période de préparation du projet de déclaration finale, lors du prochain Sommet qui se tiendra en Espagne en 2010.

De la même manière, la CSA et la CES demanderont d'être reçues par les chefs d'État (ou par une représentation) durant ce Sommet pour exposer officiellement nos revendications.

Les possibilités de collaboration avec d'autres organisations et mouvements syndicaux qui sont également des acteurs actifs dans les rapports UE-Amérique Latine seront examinées.

La CSA, la CES et la CSI se réuniront avec les affiliées espagnoles afin de préparer le Ve Sommet Syndical UE-Amérique Latine.

2. Renforcement des Sommets Syndicaux

Afin que les Sommets syndicaux aient une plus grande représentativité, visibilité et efficacité, il faudrait qu'ils soient organisés avec une plus

grande autonomie par rapport à la Rencontre de la société civile organisée par le CESE, bien qu'il soit également adéquat de maintenir notre participation active dans le cadre de cette Rencontre conjointe avec les employeurs et d'autres collectifs.

Afin de donner plus de visibilité et d'efficacité à notre intervention face aux Présidents, on tâchera de célébrer le Ve Sommet Syndical à une date assez proche des dates du Vle Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement (Madrid, mai 2010).

Les syndicats espagnols collaboreront pour essayer d'obtenir une aide financière afin que le prochain Sommet Syndical soit organisé par la CSI, la CSA et la CES de manière autonome; un nombre maximum de syndicalistes, choisis par leurs syndicats, devraient y assister. Avec ce même objectif, la CES va essayer d'obtenir une éventuelle aide économique communautaire pour le Sommet Syndical (de la même manière que la perçoit par exemple la rencontre des ONG)

3. 3.1 Promotion de l'emploi et des droits du travail

Le Sommet des chefs d'État s'est engagé, entre autres, sur les points suivants :

→ Promouvoir la création du travail décent, l'augmentation de l'emploi et la mise en place de programmes de formation en faveur de l'emploi.

→ Dégager les moyens nécessaires pour renforcer ou, le cas échéant, encourager des réformes des systèmes de protection sociale.

→ Inciter la participation des autorités compétentes et de tous les principaux acteurs, entre autres la société civile, aux réseaux ALC-UE pour le transfert de connaissances et l'échange d'informations en matière de politiques sociales.

→ Développer des politiques en faveur du travail et de l'emploi plus effectives, par le biais du dialogue social et de la coopération des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, ainsi que la mise en pratique de la responsabilité sociale des entreprises et le respect des droits des travailleurs, en incluant la négociation collective, afin de procurer du travail décent, digne et productif pour tous.

→ Renforcement des programmes d'amélioration des capacités pour les acteurs politiques et sociaux. La CES et la CSA demanderont d'engager des conver-

sations à l'UE et aux gouvernements de l'Amérique latine afin de pouvoir être informés de la mise en œuvre de ces orientations et de la forme de participation syndicale au sein des programmes promis, et dans d'autres instances que les syndicats nous pourrions proposer, par exemple sur le dialogue social.

4. Cohésion sociale

Lors des réunions à Bruxelles et à Lima, on a évoqué la nécessité pour les syndicats d'élaborer des propositions en faveur de la cohésion sociale en ALC et que soient abordées, en particulier, les manières dont l'UE peut contribuer au développement des pays partenaires de l'ALC par le biais d'un mécanisme de compensation.

Le Sommet des gouvernements a fait également référence (pour la première fois) à ce sujet en mentionnant le *nouveau mandat extérieur de la Banque européenne d'investissement comme une opportunité pour augmenter les investissements en faveur d'un bénéfice maximum de la région ALC*.

Dans le cadre de l'orientation donnée par le Sommet syndical, CSA et CES, dans le cadre d'un séminaire organisé par la Fundación Alternativas de España, CCOO y UGT ont organisé une première discussion, les 20 et 21 novembre, basée sur une recherche de la Fundación Alternativas, au sujet de l'élaboration d'une proposition syndicale de mise en œuvre d'une politique de cohésion en Amérique latine, fondée sur l'expérience européenne des fonds structurels et de cohésion.

Différentes initiatives ont été adoptées à ce propos comme la préparation d'un document de proposition syndicale CES-CSA que les deux organisations nous devrons approuver. La CSA rédigera un projet qu'elle présentera à la CES pour sa discussion lors de la prochaine rencontre.

5. Multinationales

Au sujet des entreprises multinationales, le Sommet syndical revendiquait :

→ le compromis de respecter les lignes directrices de l'OCDE relatives aux Entreprises Multinationales, la Déclaration tripartite de l'OIT relative aux Entreprises Multinationales et la Politique Sociale, le Protocole de Kyoto et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, et les conventions sur les droits de l'homme en général.

→ l'incorporation des expériences des accords-cadre internationaux entre des fédérations syndicales internationales et entreprises transnationales avec la maison mère européenne et les filiales en Amérique latine-les Caraïbes.

En prenant le Livre Vert européen pour référence, la CES et la CSA dialogueront avec les fédérations européennes et internationales du secteur dans le but de coopérer à l'établissement ou au renforcement de la coordination entre les travailleurs des entreprises multinationales établies en ALC. Les possibilités de bénéficier des expériences des Comités d'entreprise européens seront prises en considération.

6. Migrations

Lors du dernier Sommet syndical ainsi que des précédents, il a été fait référence aux droits des travailleurs migrants. De son côté, le Sommet gouvernemental déclarait :

Nous considérons qu'il est essentiel de garantir la jouissance et la protection effectives des droits de l'homme pour tous les migrants. Sur la base du principe de la responsabilité partagée, nous développerons une approche globale de la migration internationale, en insérant la gestion ordonnée des flux migratoires, en nous concentrant sur les bénéfices mutuels pour les pays d'origine et d'accueil, et en encourageant la reconnaissance et la sensibilisation du public à sensibiliser le public face à l'importante contribution économique, sociale et culturelle des migrants aux sociétés d'accueil. Nous soulignons l'importance de la lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance.

Toutefois, quelques mois plus tard, l'UE a approuvé ladite directive "retour" qui contredit cette déclaration et dont certains paragraphes portent atteinte aux droits de l'homme des immigrants. La CES a exprimé son rejet à cette règle.

La CES et ses organisations affiliées feront pression sur leurs gouvernements et parlements afin que lors du processus de transposition, les aspects plus négatifs de la directive ne soient pas introduits dans les législations nationales. De même, on travaillera de manière conjointe pour examiner les options des politiques communes visant à respecter le principe de la garantie des

droits sociaux et du travail de l'ensemble des travailleurs migrants, partout où ils exerceront leur activité, des mécanismes adéquats pour la circulation des envois ainsi que des politiques conjointes garantissant le droit de ne pas migrer.

7. Accord d'association

A un moment où les négociations UE-Amérique Centrale et UE-Communauté Andine sont déjà avancées, nous ratifions la préoccupation exprimée par les communiqués de la CES, de la CSA et des organisations sous-régionales car la revendication syndicaliste demandant que les AdAs ne soient pas un simple traité de libre commerce et l'inclusion des garanties sur les droits sociaux et du travail n'est pas prise en considération. À cela, il faut ajouter la rupture du cadre initial de négociation d'un Accord UE-CAN (qui viole en outre la propre décision du Sommet des chefs d'État de Lima) qui a été remplacé par une négociation « multiparties » entre l'UE et le Pérou, la Colombie et l'Équateur, renonçant ainsi au principe de renforcement des processus d'intégration tels que la CAN.

Le Vle Sommet Syndical analysera le résultat des négociations des Accords d'Association et prendra position à ce sujet.

8. Mercosur

Face à l'échec prévisible du cycle de Doha, il semble probable que les négociations UE-Mercosur rompues en 2004 seront relancées.

La CES-CCSCS-CTCS décideront d'une mise au point immédiate de leur proposition de Chapitre social et du travail, en introduisant quelques adaptations à la nouvelle situation.

En ce qui concerne ce chapitre, il sera exigé aux négociateurs d'assurer, avant la reprise, le maintien des points qui ont déjà été acceptés par les négociateurs, tels que le Comité mixte, la mise en œuvre des conventions fondamentales de l'OIT et la reconnaissance du Forum du travail.

Pour le mouvement syndical, même si le chapitre social et du travail est très important dans les négociations UE-Mercosur et celles de CAN ou AC, l'évaluation d'un éventuel accord dépendra également d'autres aspects tels que le traitement des asymétries et l'équilibre du marché.

9. Communauté andine

La CES et la Coordination syndicale andine ont élaboré une Déclaration conjointe avec les approches essentielles. Le compromis visant à élaborer une deuxième déclaration plus détaillée n'a pas encore été conclu.

La situation interne de la CAN débouche sur une rupture presque inévitable des négociations UE-CAN comme le démontre l'attitude de la Colombie et du Pérou qui demandent des négociations individuelles.

La CES fera appel à l'UE pour qu'elle ne modifie pas son approche de négociation bloc par bloc, car cela contredit un des objectifs politiques de l'accord qui est le renforcement de l'intégration andine.

10. Amérique centrale

Les négociations sont plus avancées dans cet round que dans les deux autres processus.

La participation de la société civile ne s'accomplit pas. Lesdites "chambres d'à côté" ne constituent pas une méthode acceptable car il s'agit seulement d'information et non pas de consultation. Le Conseil consultatif du SICA et le CESE de l'UE ne se sentent pas dûment consultés.

Après la première Déclaration commune CES-CSACC-CST, un Chapitre social a été élaboré et présenté. Les organisations syndicales de l'Amérique centrale CSACC et CCT et la CES ont organisé des rencontres avec les négociateurs lors desquelles leurs demandes ont été présentées.

La CES a reçu une lettre de la Commission européenne au nom de la Commissaire Ferrero Wadner. Elle exprime ses remerciements pour les apports du Chapitre social de l'Amérique centrale et affirme être en accord avec l'approche visant à inclure les conventions de l'OIT ainsi qu'un comité de suivi des accords.

La CES, la CSACC et la CCT, doivent continuer à insister sur la nécessité de conclure les négociations par un accord juste sur les questions du commerce en incluant des garanties totales pour la liberté syndicale constamment menacée dans la région.

11. Les Caraïbes

Un nouvel Accord de partenariat économique (APE) a été signé entre la Communauté des Caraïbes

(CARICOM) et la République dominicaine, d'un côté, et l'Union européenne (UE) de l'autre. Le Sommet syndical a salué l'inclusion d'un Chapitre social au sein de cet accord entre les pays des Caraïbes et l'UE, ainsi que le compromis sur la formation et le renforcement des capacités des acteurs non gouvernementaux.

La CSA facilitera la coordination des organisations syndicales des Caraïbes avec la CES pour la mise en œuvre de ce chapitre.

12. Le Mexique

En plus de l'Accord de partenariat entré en vigueur dès l'an 2000, la Commission européenne a proposé la mise en place d'un Partenariat stratégique avec le Mexique, afin d'améliorer les relations bilatérales ainsi que le dialogue et la coordination entre l'UE et le Mexique sur les questions globales, régionales et bilatérales. Après la longue crise politique mexicaine, il semble que l'on relancera le projet de création d'un Conseil économique et social mexicain qui pourrait être la contrepartie du CESE de l'UE. La troisième rencontre syndicale UE-Mexique s'est tenue le 29 octobre à Mexico, approuvant une Déclaration syndicale conjointe entre les principaux syndicats mexicains et la Confédération européenne des syndicats. La CSA a participé à cette Rencontre. Cette déclaration réitère la nécessité de réviser l'Accord global afin d'inclure des contenus sociaux qui ont été ignorés lors de sa signature. Cette déclaration a été présentée et défendue par des syndicalistes européens et mexicains lors du Forum de dialogue entre la société civile du Mexique et l'UE, organisé par la Commission européenne et le gouvernement mexicain le 13 et 14 novembre dernier à Bruxelles. Les organisateurs ont considéré que le document revêt une grande importance et plusieurs de ses conclusions ont été insérées dans les Recommandations adoptées par le Forum et transmises aux autorités.

Les syndicats mexicains et la CES devront élaborer un dispositif de protocole social et du travail afin de le présenter à l'organe du gouvernement de l'Accord de partenariat.

13. Le Chili

La CES et les centrales chiliennes affiliées à la CSA mettront en place des actions communes pour dénoncer le non-respect de l'Accord de partenariat signé entre le Chili et l'UE en l'an 2000, en particulier en ce qui concerne la non-création du Conseil

économique et social chilien. Lors de la réunion CSA-CES tenue à Madrid, le représentant de la CUT du Chili et la CES ont examiné les dates éventuelles d'une rencontre au Chili.

14. Communauté Ibéro-américaine

Conjointement avec les syndicats espagnols et portugais, la CSA réalise le suivi des accords entre les pays ibéro-américains. Ils informent la CES des décisions adoptées.

Le Sommet syndical UE-ALC a accueilli avec satisfaction la signature de la Convention multilatérale ibéro-américaine de sécurité sociale au cours du XVIIe Sommet ibéro-américain, qui a pour objectif que les travailleurs migrants puissent jouir, dans leurs pays d'origine, des avantages apportés par leur travail dans les pays d'accueil. Il a lancé un appel en faveur de la mise en œuvre rapide et efficace de cette convention et demande que les autres pays de l'UE puissent suivre le même principe.

La CES œuvrera afin que d'autres pays européens souscrivent des accords similaires.

15. Coordination CSA-CES

La CSA et la CES collaboreront étroitement dans le cadre du suivi syndical des relations entre l'UE et l'Amérique latine.

Pour ce faire, elles établiront une coordination permanente de leurs secrétariats en se réunissant deux fois par an pour évaluer lesdites relations et adopter des initiatives communes.

La CSA et la CES feront participer à leurs travaux les centrales nationales affiliées et les institutions (comme Actrav/OIT) et des fondations qui apportent leur soutien au travail des syndicats en Amérique latine.

La coordination syndicale CSA-CES s'établit dans le cadre de la politique de la CSI et en liaison avec sa direction.

Lors du prochain Sommet Syndical Ibéro-américain (novembre 2009 à Lisbonne), la CES et la CSA se réuniront afin d'évaluer les activités du Plan de Travail.

IVème SOMMET SYNDICAL UNION EUROPÉENNE – AMÉRIQUE LATINE et CARAÏBES

DÉCLARATION

Lima, 16 avril 2008

La Confédération Européenne des Syndicats (CES), la Confédération Syndicale des Travailleurs et Travailleuses des Amériques (CSA) et la Confédération Syndicale Internationale (CSI), et d'autres centrales nationales, ont tenu le 4^{ème} Sommet syndical Union Européenne-Amérique Latine et Caraïbes, et ont approuvé la déclaration suivante, qui sera remise au Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Européenne, d'Amérique latine et des Caraïbes, qui se tiendra en mai dans cette même ville de Lima¹.

Depuis le Sommet de Vienne en 2006, le syndicalisme international a réalisé des avancées unitaires importantes par la création de la CSI, avec 311 organisations et 168 millions d'affiliés, dont la CSA fait partie.

Nous demandons que le Sommet Syndical soit considéré comme un événement officiel préalable à celui des Chefs d'État et que cette Déclaration soit prise en compte à l'heure des conclusions. Compte tenu de nos responsabilités dans ce processus, nous nous engageons à réaliser un suivi des engagements adoptés et, à cette fin, nous demandons à participer effectivement.

I. Renforcement de l'intégration régionale

Les syndicats européens, latino-américains et caribéens font le pari du renforcement des processus d'intégration sous-régionale et, pour cela, souhaitent que le Mercosur, la Communauté Andine (CAN), le Système d'Intégration Centraméricain (SICA) et la Communauté des Caraïbes (CARIFORUM/CARICOM) se dotent d'institutions efficaces et démocratiques représentant réellement les citoyens des pays membres.

Nous souhaitons aussi que ces processus établissent des relations entre eux et avancent vers une intégration plus large, saluant en cela

¹ Cette déclaration sera également envoyée aux sommets bilatéraux UE-Mercosur, UE-CAN et UE-Amérique centrale

des initiatives déjà lancées, telles que l'Union des Nations Sud américaines (UNASUR) et l'Association des Etats des Caraïbes (AEC).

Le processus d'intégration de l'Europe a connu d'importantes avancées depuis sa création et plus récemment, avec les élargissements successifs et l'adoption d'un nouveau Traité qui comprend une Charte des Droits Fondamentaux. L'Union Européenne doit encore dépasser sa faiblesse politique et développer une politique extérieure propre pour pouvoir faire face avec d'autres régions du monde, tout particulièrement l'Amérique latine et les Caraïbes, aux défis communs imposés par la globalisation. En ce sens, nous réitérons notre soutien à l'établissement d'une Association Stratégique Bi-régionale, décidée par le Sommet de Rio de 1999.

Nous réclamons en particulier que les processus d'intégration garantissent que les droits humains et les droits des travailleurs et travailleuses soient respectés dans tous les Etats et que cesse l'impunité qui subsiste encore dans certains pays, en garantissant les droits pleins et entiers à la liberté syndicale, la négociation collective et au droit de grève. Ces droits doivent aussi être protégés au plan supranational, en rapport au comportement des transnationales.

Nous soutenons pleinement l'appel de la CSI à une Journée Mondiale d'Action le 7 octobre 2008, en faveur du travail décent.

II. La négociation des Accords d'Association

II.1 Les mandats de négociation

Les Accords d'Association (AdA) en cours de négociation entre l'Union européenne d'une part et le Mercosur, la Communauté Andine et l'Amérique centrale d'autre part, comportent un chapitre de libre échange qui occupe une place de choix. Ce chapitre est centré sur la libéralisation des biens et services, et comprend d'autres éléments allant au-delà des accords OMC : par exemple, sur paiements courants et mouvements de capitaux, marchés publics, y compris l'eau, l'énergie et les transports. Les AdA promeuvent l'idée que les pays latino-américains accordent aux transnationales européennes un traitement non moins favorable à celui accordé aux entreprises nationales, étendu à des situations dans lesquelles ces pays auraient des accords avec un pays tiers.

Par ailleurs, les mandats de négociation comportent des aspects positifs dans le domaine de la production, de la cohésion sociale, du social et du travail. En général, et en comparaison avec d'autres traités, ils se diffèrentent par la négociation de bloc à bloc et l'inclusion des piliers dialogue politique et coopération.

En ce qui concerne ces mandats, nous sommes particulièrement préoccupés par la conception néolibérale du libre échange précédemment mentionnée, à laquelle nous nous opposons parce qu'elle va dans une direction contraire au type d'intégration que nous défendons.

Par ailleurs, nous considérons que la conception des mandats de négociation sur les dimensions de la cohésion sociale, du social et du travail et de la participation présente des déficits très clairs :

- En matière de cohésion sociale, il n'y a aucune référence à des instruments tels que les fonds structurels.
- En ce qui concerne le traitement des asymétries, le texte s'autolimite en affirmant que « toutes ces dispositions seront réduites au minimum » et que « cela sera envisagé si nécessaire et en réduisant au minimum la différentiation des engagements entre pays ».
- Les structures de participation de la société civile ne sont pas mentionnées expressément.
- Le pilier social et travail n'est pas introduit et cette dimension tend à être introduite dans le chapitre coopération de manière limitée. Si la référence est le « chapitre social » du récent AdA UE-Afrique du Sud, les contenus sont très basiques.
- La question des migrations n'est pas envisagée alors qu'elle est d'une importance indubitable pour les deux blocs.
- Le traitement du changement climatique n'est pas incorporé.
- La nécessité d'analyser avant et après l'impact de l'accord dans ses aspects économique, commercial, social, et environnemental, n'est pas prévue.

Nous considérons que le développement durable et le respect des processus d'intégration sous-régionaux préexistants doivent être un objectif central des AdA et non faire l'objet d'une simple mention. Cela doit être validé de manière explicite dans les divers chapitres.

Nous pensons qu'un accord prenant en compte les aspects sociaux et environnementaux constitue

une condition nécessaire, mais ne garantit pas en soi l'existence du commerce équitable auquel nous aspirons.

Les Ada doivent aussi, de manière systématique et transversale, inclure une perspective de genre, en appliquant les consensus atteints dans les forums mondiaux pour garantir les droits et le rôle des femmes dans la société.

II.2 Dimension commerciale

Le critère clé à utiliser est celui de commerce équitable, à la suite des propositions des pays en développement dans les négociations actuelles du cycle de Doha de l'OMC, fondées sur le principe de la réciprocité qui ne soit pas totale et, en outre, des niveaux de tarifs douaniers correspondants au niveau de développement des pays, ainsi que la non acceptation d'échanges de concessions entre secteurs (agricole, industriel, et services).

Les AdA doivent reconnaître de manière explicite et dans tous les volets de la négociation, les grandes différences qui séparent l'UE des régions latino-américaines et caribéennes.

Les Ada doivent avoir des répercussions économiques directes positives pour les deux parties sans conditionner ni affecter les nécessaires stratégies de développement productif qu'adoptent les pays et régions d'Amérique latine. Cette approche est clairement posée dans la « Plataforma Laboral de las Américas » (PLA – Plateforme Sociale des Amériques) élaborée par les syndicats de la région en 2005.

De manière complémentaire, les accords doivent contenir des clauses claires, mesurables et quantifiables sur les transferts de technologie.

Dans le cadre des négociations de bloc à bloc, nous considérons comme pertinente l'inclusion d'un traitement spécial, différentié et flexible conformément aux besoins et spécificités des différents pays. Un exemple en ce sens est donné par les garanties obtenues par la Bolivie dans ses négociations avec l'UE.

Les AdA doivent viser la solution pertinente du problème agricole qui a un impact sur les populations paysanne et indigène d'Amérique latine et des Caraïbes. Le thème de l'agriculture est lié à des questions plus vastes, telles que l'utilisation indiscriminée de la terre, l'actuelle crise alimentaire mondiale, l'accès à l'eau, l'usage de produits transgéniques et de pesticides, l'énergie, le

changement climatique, qui sont des questions étroitement liées et ont des dimensions et solutions transversales.

Dans les négociations avec la zone andine et l'Amérique centrale doit être utilisé une approche SPG plus (au lieu d'un approche OMC plus), c'est-à-dire que les AdA doivent partir des bénéfices commerciaux des pays sur le marché communautaire du fait du Système de Préférences Généralisées, contrairement à l'approche considérant que étant unilatéraux, ces bénéfices doivent être rediscutés.

II.3 La dimension sociale et du travail

Les accords doivent inclure un « quatrième pilier » relatif au social et au travail, fondé sur la reconnaissance des normes du travail minimales et le découragement du « dumping social ».

L'application de ces normes doit empêcher que les Parties encouragent le commerce et l'investissement étranger (y compris en direction des zones franches de production industrielles) par l'élargissement ou le maintien d'avantages concurrentiels liés à la diminution du niveau de protection prévu par les législations sociale et du travail nationales, leur abrogation ou leur défaut d'application. Le comportement des entreprises transnationales et des entreprises sous-traitantes doit être envisagé du point de vue de leur responsabilité sociale et légale.

Il est nécessaire de faire référence à l'application pleine et entière des droits humains en général, et des droits du travail en particulier, dans le secteur public comme dans le secteur privé, en incluant de mécanismes efficaces de suivi et mise en œuvre qui garantissent cette application sans restriction dans le domaine commercial. Cela doit comprendre la prescription de sanctions commerciales ou économiques effectives et suffisamment élevées pour être dissuasives, et dont les revenus seraient destinés à améliorer les normes sociales et les conditions de travail dans les secteurs et cadres dans lesquels ont été suscités les problèmes. Ces instruments doivent faire partie de l'accord lui-même, tout en étant dotés d'instruments extérieurs.

Les relations entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes doivent tenir compte, pour exercer une influence positive, de certaines situations nationales dramatiques de violation des droits humains, y compris les droits syndicaux, en Colombie, au Guatemala et d'autres pays. A cet égard les lois

qui criminalisent la protestation et l'action syndicale et sociale doivent être abrogées.

Il doit être établi que les domaines social et du travail sont régis par les mêmes dispositions standards de l'AdA, pour que les clauses stipulées dans ce pilier soient assujetties à un traitement similaire en matière de résolution des conflits.

Les instruments spécifiques à ce pilier doivent être :

→ La mention explicite des normes de l'OIT (conventions et recommandations), en établissant un critère contraignant. Ces normes sont les huit normes fondamentales de la Déclaration de 1998, ainsi que d'autres considérées comme « prioritaires » par l'OIT (C122 sur la politique de l'emploi, C81 et C129 sur l'inspection du travail, C144 sur la consultation tripartite), et y compris d'autres qui jouissent d'un vaste soutien (C155 sur la sécurité et la santé des travailleurs, C102 sur la sécurité sociale, C103 sur la protection de la maternité, C135 sur les représentants des travailleurs, C169 sur les populations indigènes, R193 sur la promotion des coopératives, R195 sur le développement des ressources humaines, R198 sur la relation de travail). Doivent aussi être incorporées les législations nationales les plus avancées de chacun des blocs signataires, ainsi que des instruments sous-régionaux (par exemple la Déclaration Sociale du Mercosur – « Declaración Sociolaboral del Mercosur »). Dans le cas où les conventions n'auraient pas été ratifiées par certains des pays lors de la signature, un engagement à le faire devrait être pris.

→ L'engagement à respecter les Principes Directeurs de l'OCDE sur les Entreprises Multinationales, la Déclaration Tripartite de l'OIT sur les Entreprises Multinationales et la Politique Sociale, le Protocole de Kyoto et autres accords multilatéraux sur l'environnement et les conventions sur les droits de l'Homme en général.

→ L'intégration des expériences des accords cadres internationaux entre fédérations syndicales internationales et entreprises transnationales dont la maison mère est européenne et ayant des filiales en Amérique latine et dans les Caraïbes.

→ La reconnaissance des travailleurs indépendants non salariés, par des politiques publiques les aidant à passer dans le secteur formel.

II.4 Dimension participative

L'expérience européenne en matière de participation dans les négociations montre des ombres et des lumières : les consultations réalisées au plan régional ne peuvent être considérées comme telles

car elles sont, d'habitude, de simples informations lors de brèves réunions. Cette situation tend à se répéter dans les négociations avec les pays andins et d'Amérique centrale, où le modèle de négociation « d'antichambre » est utilisé mais ne reconnaît pas le droit à la consultation et se limite à donner une information unilatérale. Pour les accords déjà signés par l'UE dans la région, ne sont pas incluses des structures de participation dans l'accord avec le Mexique, et n'ont toujours pas été créés ni le Conseil Économique et Social ni le Forum Consultatif Mixte prévus par l'accord avec le Chili. De même, la négociation UE-Mercosur s'est déroulée dans un environnement opaque dans ce domaine.

En ce qui concerne les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes qui négocient des AdA avec l'UE, l'absence de transparence quant aux mandats de négociation est évidente, car ceux-ci ne sont pas connus.

Nous considérons comme précédent positif l'accord de principe passé en 2004 entre négociateurs européens et représentants du Mercosur, sur la création d'un organisme conjoint de suivi CESE-FCES, la reconnaissance du Forum Laboral parmi ces structures et l'obligation d'appliquer les conventions fondamentales de l'OIT, à la demande des organisations syndicales.

Cette approche est prise en compte par la CES et le syndicalisme andin et d'Amérique centrale pour des propositions similaires en matière de la création d'un Comité Économique et Social, en s'appuyant sur quelques contenus de l'Accord de Dialogue Politique et Coopération signé en 2003 et qui n'a pas été ratifié.

L'élément participatif des Accords d'Association (AdA) devra se refléter dans la transparence et l'ouverture au syndicalisme et aux autres secteurs de la société civile organisée, par le biais de :

→ Comités Consultatifs Mixtes pour chaque Accord, formés par les Comités Économiques et Sociaux ou leurs équivalents, et le CESE, en garantissant les ressources nécessaires à leur participation effective au processus.

→ Forum sur le commerce et le développement durable se réunissant deux fois par an, pour réaliser des consultations sur les questions et problèmes sociaux par l'intermédiaire d'une discussion publique entre organisations d'employeurs, de travailleurs et ONGs. Un équilibre entre ces trois secteurs représentés dans ces consultations devrait être clairement stipulé.

Par ces structures ou d'autres, spécifiques, doivent être créés des mécanismes permettant :

→ l'information, la consultation et la participation pendant les négociations, avec accès aux projets en temps et en heure

→ le suivi et l'évaluation de l'application des AdA par la présentation de rapports périodiques sur les avancées réalisées pour mettre en pratique les engagements des AdA, considérant tous les aspects inhérents à leur répercussion sociale et économique (y compris l'accès à des services publics de qualité) et l'utilisation de diverses politiques – entre autres des politiques relatives au commerce – destinées à atteindre le développement industriel.

→ La présentation par les organisations de travailleurs/travailleuses et d'employeurs des deux parties, de communications concernant les problèmes sociaux observés, demandant aux gouvernements des actions se traduisant par un suivi et une révision constante des clauses stipulées, afin d'éviter que des gouvernements violent ou permettent des violations des droits des travailleurs. Ces demandes devront recevoir un traitement rapide et pertinent par des experts indépendants, qualifiés, dont les recommandations seront examinées rapidement, afin de faciliter leur prise en compte par les gouvernements.

→ La participation à l'évaluation antérieure et postérieure à l'accord sur les impacts des AdA sur les trois dimensions du développement soutenable.

III. Cohésion sociale et développement durable

Les Accords d'Association doivent inclure des mesures de cohésion et de justice sociale qui réduisent leurs éventuels effets négatifs en matière de pauvreté, de précarité et d'informalité du travail et de mouvements migratoires, et développent le travail décent promu par l'OIT comme facteur essentiel de cohésion sociale.

Sont nécessaires des mécanismes correcteurs des asymétries entre les deux régions, sur la base de l'expérience européenne des fonds structurels de cohésion et solidarité.

Cette approche était présente au Sommet de Guadalajara grâce au programme Eurosocial, qui devrait être complété par de nouveaux programmes dotés de ressources financières plus importantes.

Ces mécanismes doivent être financés par l'UE (par exemple par la Banque Européenne d'Investissement) et par les pays qui sont les principaux bénéficiaires du commerce et des investissements. La participation des secteurs sociaux est aussi nécessaire à l'élaboration et à la mise en application de ces instruments.

La question migratoire doit être reconnue comme un élément lié au développement durable, pour ce qui est du droit de ne pas émigrer, et être présente de manière transversale dans les AdA, en étant incluse dans le dialogue politique, dans le chapitre social et du travail, pour garantir les droits des migrants dans les pays d'origine, et dans le chapitre commercial, par rapport au traitement adéquat des envois d'argent.

Conscients que l'Europe est de plus en plus une région d'immigration économique, nous demandons à l'UE de contribuer par des accords et des programmes, qui facilitent la migration régulière, l'insertion économique, sociale et culturelle des migrants, et qui assurent la garantie totale des droits du travail, syndicaux, sociaux et civils des migrants et de leurs familles.

Dans le cadre des liens historiques qui unissent nos deux régions, nous demandons également une politique de migration proactive et entière, assise sur des règles d'admission et de résidence précises, dans le respect la dignité de la personne. Une telle politique devrait être fondée sur un cadre en matière de droits des migrants réuni dans les Conventions des Nations unies (Convention internationale des Nations unies sur la protection des droits de tous les travailleurs et des membres de leurs familles) et dans les Conventions de l'OIT (87, 143 et 157).

Il convient de saluer la Convention multilatérale ibéro-américaine de sécurité sociale signée lors du récent XVII^e Sommet ibéro-américain, dont l'objectif est d'assurer aux travailleurs migrants la jouissance, dans leurs pays d'origine, des droits générés par leur travail dans les pays d'accueil. De même, nous appelons à une mise en œuvre rapide et efficace de cette Convention, et à ce que d'autres pays de l'UE suivent le même principe.

Nous exprimons notre rejet total de toutes les formes de trafic d'êtres humains, notamment en ce qui concerne les femmes et les enfants. Nous mettons en garde contre la féminisation croissante de la migration, qui représente déjà la moitié du total de migrants et qui encoure des risques accrus.

Nous condamnons la construction, par les États-Unis, d'un mur à la frontière avec le Mexique, qui constitue, à notre avis, un problème pour l'ensemble de la région.

Nous demandons la participation des organisations de la société civile à la conception des politiques publiques en matière de migration. Les syndicats en particulier doivent s'impliquer sur les questions de l'insertion sociale, ainsi que sur les aspects de formation et d'emploi, aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil.

IV. Changement climatique

Le modèle actuel de développement est socialement injuste et écologiquement insoutenable.

Le développement durable exige la protection de l'environnement. La création d'emplois décents et écologiquement responsables est la seule voie permettant de garantir les moyens d'existence de millions de travailleuses et de travailleurs.

Ainsi que le démontrent nettement les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), à l'heure actuelle, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes souffrent beaucoup de l'aggravation du changement climatique, lequel engendre des conséquences négatives pour les populations, contribue de manière significative à la pauvreté et au déficit de cohésion sociale et continuera d'alimenter en grande mesure les migrations.

Une grande partie de la dégradation environnementale est le résultat de l'action humaine, et particulièrement de l'action déprédatrice des entreprises, notamment multinationales. Étant donné l'importance de ces ressources pour le développement durable, nous recommandons que les organisations de la société civile – et notamment les syndicats – s'impliquent davantage dans les programmes de développement de l'utilisation responsable de ces ressources, et nous demandons des programmes de coopération et d'échanges de bonnes pratiques sur une utilisation de ces ressources pour le bien des communautés qui les détiennent, sans porter atteinte à l'environnement.

La coopération dans le domaine du changement climatique doit permettre de lier durablement la sauvegarde de l'environnement, la croissance économique et la création d'emplois décents.

Appel aux chefs d'état et de gouvernement d'Amérique latine, des Caraïbes et de l'Union Européenne

- Nous demandons au Sommet des Chefs d'État et de gouvernement des initiatives politiques visant à renforcer les processus d'intégration régionale et sous-régionale ;
- Nous voulons que l'Association bi-régionale UE/ALC soit fondée sur des critères d'équité et d'équilibre entre les deux régions ; pour ce faire, il est indispensable que soient lancées des actions permettant de corriger les asymétries ;
- Nous exigeons que les AdA ne soient pas fondés sur des critères néolibéraux de libre échange, mais sur les principes du commerce équitable ;
- Les AdA ne doivent pas se limiter aux aspects commerciaux ; ils doivent aussi prendre en compte intégralement le dialogue politique, la coopération et la dimension sociale ; fondements de l'Association ;
- Le Sommet syndical demande à l'UE, à la Communauté andine des nations, au Mercosur et à l'Amérique centrale de mettre en place des mécanismes de consultation et de participation effective (allant au-delà de la simple information ponctuelle) pour la société civile et notamment pour les syndicats, aussi bien pendant le déroulement des négociations que dans le suivi d'accords éventuels ;
- Nous demandons une reconnaissance spécifique des organisations syndicales et la création de mécanismes spécifiques à leur égard, comme le Forum syndical UE – Mercosur ;
- Nous exigeons la mise en œuvre, par le gouvernement chilien, du contenu de l'AdA signé avec l'UE, notamment pour ce qui concerne la création d'un Comité économique et social et, ensuite, d'un Comité mixte entre celui-ci et le CESE de l'UE ;
- Nous invitons le gouvernement mexicain à créer un organisme similaire de consultation dans son pays ;
- Nous demandons l'application effective du Chapitre social inclus dans l'accord entre les pays des Caraïbes et l'UE, ainsi que le respect de l'engagement sur l'éducation et la formation des acteurs non-étatiques ;
- Nous réaffirmons la nécessité d'un quatrième pilier – au côté du commerce, de la coopération et du dialogue politique – qui intègre la dimension sociale et syndicale ;
- Nous exigeons que les entreprises multinationales soient contraintes à respecter les mécanismes créés par l'OIT et l'OCDE ;

- Nous appelons les gouvernements à garantir le respect des droits humains dans tous les pays, et particulièrement les droits syndicaux des travailleurs ;
- Nous exigeons que soit levée l'impunité dont jouissent encore dans certains pays (ex. Colombie ou Guatemala) ceux qui assassinent et persécutent les syndicalistes ;
- Nous condamnons le blocus et l'embargo économique contre Cuba et nous demandons qu'ils soient levés ;
- Nous demandons que l'égalité de genre soit clairement ancrée dans le contenu des AdA ;
- Nous exigeons des gouvernements européens qu'ils mettent un terme à leurs attaques à l'encontre du modèle social européen, afin de sauvegarder les acquis des travailleurs européens et pour que ce modèle puisse servir de référence dans les pays partenaires de l'UE ;
- Nous demandons aux gouvernements d'Amérique latine, des Caraïbes et de l'UE d'intégrer dans leurs négociations les principes du développement durable et qu'ils transmettent ce concept aux institutions dont ils sont membres ;
- Nous demandons aux syndicats de participer à la conception de politiques publiques en matière de migration, et que celles-ci soient fondées sur la reconnaissance des droits sociaux et civils des migrants ;
- Nous demandons la reconnaissance des droits des travailleurs indépendants non salariés ;
- Nous condamnons la construction, par les États-Unis, d'un mur à la frontière avec le Mexique ;
- Nous luttons contre les tendances xénophobes qui apparaissent dans quelques pays de l'UE et également dans certains pays en Amérique latine et des Caraïbes, et nous exigeons des autorités nationales qu'elles mettent un terme à toutes les mesures discriminatoires.

PROPOSITION D'UN CHAPITRE SOCIAL POUR UN ACCORD D'ASSOCIATION ENTRE L'AMÉRIQUE CENTRALE ET L'UNION EUROPÉENNE

CSACC¹ -CCT² -CES

I. Antécédents

1. Les organisations syndicales de l'Amérique centrale et de l'Union européenne nous reconnaissons l'histoire des relations et de coopération entre ces deux régions du monde, qui a son origine en 1984 avec le Dialogue de San José. Cependant, après plus de deux décennies de coopération, les niveaux de développement et les asymétries entre les pays, en particulier de l'Amérique Centrale, sont de plus en plus profonds. De plus, lors des étapes antérieures des relations de coopération, la participation de la société civile et notamment du mouvement syndical, a été minimale dans la définition et la mise en œuvre des politiques et des accords.

2. Dans l'esprit de l'Accord de Rome sur le Dialogue Politique et la Coopération, signé en Italie le 15 décembre 2003, entre la Communauté Européenne et ses États Membres, d'une part, et les Républiques du Costa Rica, Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama, d'autre part, nous considérons prioritaire d'approfondir les contenus et les compromis de cet Accord, en particulier en ce qui concerne le respect des principes démocratiques et les droits humains fondamentaux énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits Humains, ainsi que le principe de l'État de Droit, qui inspire les politiques internes et internationales des Parties ; le compromis d'encourager le développement durable et de contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire ainsi que l'adhésion aux principes de la bonne gouvernance et à la lutte contre l'impunité (corruption).

3. Dans ce sens, la Déclaration de Vienne des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Européenne, et de l'Amérique Latine et des Caraïbes, du 12 Mai 2006, concernant le Renforcement de l'Association Stratégique Birégionale, du Quatrième Sommet Union Européenne – l'Amérique Latine et les Caraïbes, réaffirme que la démocratie est une valeur univer-

¹ Coordinadora Sindical de América Central y del Caribe (Comité de coordination syndical d'Amérique Centrale et Caraïbes)

² Confederación Centroamericana de Trabajadores (Confédération des travailleurs d'Amérique Centrale).

selle, fondée sur la volonté librement exprimée des peuples de déterminer leur propre système politique, économique, social et culturel, ainsi que la pleine participation dans tous les aspects de leur vie. Il s'ensuit que la démocratie, le développement et le respect de tous les droits humains et des libertés fondamentales sont interdépendants, ils se renforcent mutuellement et constituent des principes de base de toute association birégionale.

4. Nous considérons nécessaire la reconnaissance des conditions des deux parties, où l'Union Européenne a obtenu d'importants progrès communautaires de même qu'elle a réussi à surmonter les asymétries entre ses pays membres. En revanche, l'Amérique Centrale est une région qui vit de graves problèmes de pauvreté et de misère. Sur les 35 millions enregistrés en 2005, 55% vit dans la pauvreté, et 23% dans l'extrême pauvreté. Ces niveaux d'extrême pauvreté ou d'indigence, du point de vue des pays, atteignent des sommes excessivement élevées, qui oscillent entre 8,2% jusqu'à 54,4%.

5. La pauvreté se manifeste en l'absence de revenus, et également dans l'impossibilité d'accéder à la terre, au capital, au crédit, à la technologie, à l'éducation, aux services de santé de base, au logement, etc. Elle engendre de manière permanente la faim, la malnutrition, de graves problèmes de santé, l'augmentation de la morbidité et de la mortalité, et accentue la discrimination et l'exclusion sociale.

6. La pauvreté, l'inégalité et l'exclusion ont un fort impact sur la gouvernance, et comme repris dans diverses études, ces phénomènes représentent un bouillon propice pour l'insécurité et la délinquance. Il est important de souligner que, malgré les processus de paix et l'élection des gouvernements par la voie démocratique, les politiques néo-libérales ont mené la région à des niveaux extrêmes en matière de chômage, avec une Population Économiquement Active de 13 millions de personnes, dont le taux d'informalité varie entre 42% et 59,7%, et 41% d'entre eux n'ont pas réussi à compléter l'enseignement primaire. Cette situation met en évidence l'absence de progrès envers l'objectif déclaré par les Sommets de Chefs d'Etat ALC-UE pour le développement et la cohésion sociale en Amérique Latine.

7. La région de l'Amérique Centrale possède un grand déficit vis-à-vis de l'application des conventions fondamentales de l'OIT (87 et 98), ce qui constitue un obstacle pour le mouvement syndical dans son rôle d'interlocuteur social.

8. Le mouvement syndical, en représentation de millions de travailleuses et travailleurs de ces pays et régions, est conscient de la logique globale imparable des relations entre blocs de pays. Mais dans l'établissement de ces relations, nous voyons comment la plupart des secteurs ont été exclus dans la pratique, malgré la volonté formelle de leur participation.

9. Tenant compte de ce qui précède et des négociations en cours, entre les états et les pays de AC-UE, nous réitérons l'importance des Accords mentionnés auparavant dans tous les aspects relatifs aux conditions de travail des majorités et, nous exposons les objectifs centraux que le mouvement syndical des deux régions demande aux représentants des équipes de négociation de nos pays, afin qu'ils soient inclus au sein du processus, comme condition essentielle pour garantir une véritable participation des secteurs sociaux.

II. Sur la nature de l'Accord d'Association et la participation syndicale

10. L'ADA AC-UE ne doit pas être compris comme un simple accord de libre-échange mais comme un Accord d'Association Economique, Politique, Social et Culturel. Par conséquent, avec les chapitres de dialogue politique, de coopération technique et d'échange commercial, il doit contenir un chapitre qui intègre les droits du travail, qui recueille les accords sociales fondamentaux de l'OIT ainsi que la législation la plus avancée de chaque bloc de signataires, de manière à établir un véritable chapitre social.

11. Outre la participation conjointe des organismes de représentation de la société civile (tels que les comités consultatifs économiques et sociaux), l'Accord doit reconnaître le rôle actif joué par les organisations de travailleurs au sein de la proposition, la négociation et le suivi de l'Accord d'Association, en y intégrant les moyens appropriés pour exercer ces droits.

III. Objectifs pour atteindre l'intégration politique

12. Cohésion et surpassement des asymétries

13. Les Etats de l'Amérique Centrale et l'Union Européenne doivent assumer le compromis d'impulser pour l'Amérique Centrale, comme région de plus grandes asymétries, un modèle de dévelo-

nement alternatif, durable, démocratique, d'insertion, qui renforce la croissance de nos peuples et de nos pays, et d'investir les ressources nécessaires pour surmonter les asymétries entre les deux régions, et entre les pays de l'Amérique Centrale en particulier.

14. Nous devons agir sur la cohésion et la domination des asymétries, en reconnaissant que l'inégalité sociale est en soi, un obstacle au développement et que l'asymétrie la plus prononcée, et celle qui constitue la principale difficulté à notre développement économique et social, est la pauvreté. Par conséquent, la cohésion et le surpassement des asymétries sont des conditions pour l'intégration avec justice, paix, démocratie et développement, et que l'élimination de la pauvreté doit s'intégrer dans la stratégie de croissance à développer dans les deux régions dans le cadre du ADA AC-UE.

15. Intégration

16. Les Etats de l'Amérique centrale doivent s'engager à consolider le système d'intégration de l'Amérique centrale comme moyen de parvenir au développement. L'Union Européenne doit pleinement soutenir ce processus d'intégration. Un processus qui devrait découler des peuples et les intégrer par des politiques claires, des mécanismes spécifiques avec des ressources particulières, qui puissent conduire à surmonter toutes les inégalités et les exclusions entre pays, secteurs, à l'intérieur des pays et des groupes auxquels le modèle actuel a porté atteinte en particulier. La célébration du ADA CA-UE, doit assurer la reformulation de la vision et des structures de l'intégration sous-régionale à partir de cette approche; créer les instances et assigner les ressources nécessaires.

17. Dans ce cadre, l'exercice de la citoyenneté doit être garanti. C'est à dire, la construction d'une citoyenneté de l'Amérique centrale qui doit être un complément et une synthèse de la citoyenneté nationale. Il exige la création d'une prise de conscience croissante autour de cet idéal et autour des institutions et mécanismes qui permettent de le développer et le transformer en une partie centrale de la dynamique intégrationniste.

18. Promotion de l'emploi décent

19. Les Etats doivent orienter les politiques dans ces domaines en vertu des principes que toute personne a droit au travail, à la formation professionnelle, au libre choix de l'emploi, à l'accès à un

service gratuit de placement et à la protection contre le chômage. Les parties de négociation doivent s'engager à promouvoir la création de politiques visant à préserver le travail et à stimuler l'emploi digne et décent, comme facteur de développement de la société et comme moyen pour une meilleure et plus juste répartition de la richesse.

20. Ils doivent promouvoir et appliquer des politiques publiques qui contribuent à ce que les hommes et les femmes en Amérique Centrale puissent avoir un travail décent, en accordant des ressources techniques et financières pour matérialiser les accords tripartites pris en charge dès 2006 à Tegucigalpa -Honduras. Toute la politique d'investissements des entreprises vers cette région et la coopération doivent être encadrées dans l'application de ces accords.

21. Sécurité sociale

22. L'ADA AC-UE devra favoriser les systèmes de sécurité sociale afin **qu'ils soient renforcés dans la région de l'Amérique Centrale et que l'accès universel de la population aux services sociaux soit amélioré**. Pour participer efficacement aux processus de production en égalité de chances entre travailleuses et travailleurs des deux régions, l'ADA doit avoir pour objectif que les conditions de santé et de sécurité sociale en Amérique Centrale se rapprochent de celles de niveaux européens.

23. À cet égard, des mécanismes de soutien technique et de coopération entre les deux régions devraient être mis en place pour qu'ils contribuent à la réforme des systèmes de sécurité sociale. À ce sujet, il faudrait convenir et imposer de fortes sanctions financières aux entreprises qui fuient le paiement de charges sociales et aux Etats qui manquent à leur responsabilité d'éviter et de sanctionner cette éviction.

24. Migrants et politiques de migration

25. Les deux parties doivent assumer la migration de contingents de travailleurs et travailleuses à l'intérieur de l'Amérique Centrale et entre les deux régions, comme une dimension de la progressive universalisation du système des relations internationales, aspect essentiel des processus d'intégration et de coopération qui entraîne une contribution positive au développement économique et social des pays de *chaque région et entre régions*. Il faut consolider des mécanismes de concertation et de

coordination bi-régionale de politiques et d'actions dans le domaine migratoire, avec une vision intégrale de toute la réalité humaine, économique, culturelle, productive, sociale.

26. Dialogue social et participation

27. L'approfondissement du dialogue social est un moyen pour garantir la participation des organisations syndicales, comme interlocutrices fondamentales, et pour parvenir à une incidence plus élevée des acteurs sociaux dans l'élaboration et l'adoption des politiques socio-économiques, du travail, nationales et régionales.

28. La participation de la société civile doit être reconnue dans les dispositions institutionnelles du ADA AC-UE et dans tout processus régional d'intégration, en rendant obligatoire sa consultation et sa participation au cours des processus de formulation de politiques et de mise en oeuvre de programmes de coopération correspondants. Les gouvernements devraient reconnaître cette participation de la même façon que la société civile devrait le faire envers sa responsabilité dans la construction d'une nouvelle communauté fondée sur la coopération et la solidarité.

29. Parmi d'autres instruments beaucoup plus spécifiques, on doit établir dans le cadre du ADA AC-UE, la constitution et la mise en place d'un Conseil Economique et Social Sous-Régional de l'Amérique Centrale, entité à caractère tripartite, ainsi que la création d'autres instances similaires requises. Des protocoles spécifiques seront établis pour sa création et son fonctionnement et ils leurs seront attribués les ressources nécessaires pour accomplir efficacement leur fonction. Ce CESS et le CESE de l'UE formeront un Comité Consultatif Mixte chargé de suivre l'application du ADA dans ses aspects économiques et sociaux.

30. Développement humain durable

31. En consonance avec la Commission Mondiale de l'Environnement de l'Organisation des Nations Unies, on devra promouvoir le développement humain durable comme un développement satisfaisant les besoins du présent, sans mettre en danger la capacité des générations futures pour prendre en charge leurs propres nécessités.

32. À cet égard les parties participantes de l'ADA AC-UE promouvront leurs efforts pour l'étude et l'utilisation des ressources naturelles et lutteront

pour que les pays –en particulier les pays émergents – exercent un contrôle adéquat sur leurs ressources naturelles propres, tenant compte que l'environnement est partie intégrante du développement économique et social et celui-ci ne pourra être obtenu, sans la préservation de la base écologique des pays.

33. Ils devront intégrer des mesures concrètes par rapport à la désertification, la protection de la couche d'ozone, le réchauffement de la planète et le changement climatique, la protection des forêts, l'utilisation de l'eau et de l'énergie, entre beaucoup d'autres sujets. L'Amérique Centrale devra se transformer en un espace pour le développement durable, où le progrès socio-économique des populations ne se fasse pas au détriment de la destruction de la nature.

34. Face à la vulnérabilité socio-environnementale de l'Amérique Centrale, tout Accord de Coopération ou Traité Commercial devra inclure des politiques et des mesures de développement qui prennent en considération des facteurs sociaux, politiques, économiques et écologiques par rapport à des sujets comme l'agriculture, l'utilisation de l'eau et la santé, la bio-diversité, les couvertures d'eau potable, favoriser la production d'énergie propre, la protection des ressources hydriques et la restauration des écosystèmes, l'utilisation durable de la bio-diversité et des ressources génétiques, la réduction de la consommation de combustibles et de substances polluantes, la recherche et l'utilisation de combustibles alternatifs, l'atténuation du changement climatique, l'environnement et sa relation avec la santé humaine, parmi beaucoup d'autres.

35. Les parties d'ADA AC-UE devront s'engager face à la ratification et l'accomplissement des Conventions Internationales sur cette matière, contenus dans les règlements de l'Annexe III du règlement du SGP PLUS, Partie B. Le non accomplissement de ces Conventions doit être un motif pour sanctionner le pays ou les pays infracteurs, avec perte de bénéfices économiques comme ceux du SGP.

36. Objectifs sur les droits humains et syndicaux

37. Dans le cadre de l'Accord d'Association AC-UE, l'inclusion du sujet du travail et des droits humains est requise, de manière à ce que cette Convention soit cohérente avec une véritable stratégie de développement pour l'Amérique Centrale, et qui

vise le niveling des deux régions dans l'association, concernant ces matières.

38. Les Etats participants doivent s'engager à chercher des voies et des mécanismes qui conduisent à la cessation de la répression, la persécution et la destruction de la personne morale des syndicats en Amérique Centrale, menant devant la justice les coupables intellectuels et matériels des assassinats de syndicalistes et dirigeants sociaux ; mettre fin aux fréquentes violations des droits humains des travailleuses et des travailleurs ainsi qu'aux infractions du travail à partir des institutions juridiques dans plusieurs pays, qui concernent de droits conquis par les travailleuses et travailleurs.

39. Droits du travail

40. Le droit du travail de l'Amérique Centrale présente de profondes différences avec celui de l'Union Européenne et présente de nombreuses lacunes. Les permanentes violations des droits du travail, en particulier de la liberté syndicale, connus par la Communauté régionale et internationale, font preuve de cette situation.

41. Les Etats signataires doivent incorporer dans les législations internes, l'exigence du respect des Droits Fondamentaux assumés au sein de l'OIT. Etant en vigueur le Système Général de Préférences (SGP PLUS), l'ADA AC-UE devra incorporer les aspects déjà repris dans le règlement de ce système, en vertu de son article 9, où sont établies les exigences pour que les pays créanciers deviennent bénéficiaires du régime spécial d'encouragement du développement durable et de gouvernance. En particulier, ils doivent avoir ratifié et appliqué effectivement les conventions indiquées dans l'annexe III, Partie A de ce règlement, que nous annexons à la présente proposition (annexe unique). Le non respect de ces Conventions doit être un motif pour sanctionner le pays ou les pays qui les contreviennent avec une perte de bénéfices économiques comme ceux du SGP.

42. Liberté syndicale

43. Les actes portant atteinte à la liberté syndicale ainsi que les conduites contre les droits humains du travail, doivent être établis comme des infractions et être poursuivis pour éviter l'impunité. L'action judiciaire doit être conclue dans le plus bref délai faute de quoi elle donnerai lieu à une situation d'impunité de fait, situation extrêmement préjudiciable pour l'exercice des activités syndicales.

44. Les Etats signataires doivent réviser et modifier la réglementation actuelle de façon à ce que soit garantie la libre affiliation des travailleurs aux organisations syndicales et de celles-ci à des organisations de degré supérieur, tout comme l'autonomie syndicale, assurer l'exercice de l'activité syndicale et de ses finalités principales, telles que la négociation collective et la grève comme moyen de défense et la promotion des intérêts professionnels. En outre, la liberté syndicale doit être renforcée, représentant un complément indispensable des autres droits syndicaux, étant une protection contre tout acte qui puisse nuire l'activité syndicale, intégrant tous les travailleurs dans l'exercice de leur fonction de travail et seulement les dirigeants, interdisant des pratiques de travail déloyales et respectant le principe de pureté syndical.

45. Etablir conjointement des programmes de coopération visant à mettre en place des mesures qui permettent d'éliminer les restrictions, non seulement à caractère normatif mais aussi de culture syndicale et d'entreprise, des conventions collectives en faveur de l'augmentation de la productivité et du bénéfice des travailleurs. Tous les Etats signataires de l'Accord s'obligent à ratifier toutes les Conventions de l'Organisation Mondiale du Travail relatives à la négociation collective sous peine d'être exclus du Traité en attente de leurs ratifications.

46. Les Etats signataires doivent réformer et uniforiser leurs législations de travail de manière à ce que l'exercice du droit de grève soit garanti pour tous les travailleurs, publics et privés.

47. Droits des populations autochtones

48. Les Etats signataires doivent s'engager à conformer des équipes professionnelles multidisciplinaires, chargées de la conception des politiques publiques régionales, tendantes à garantir le développement humain intégral de ces populations, en incluant l'éducation et la formation accompagnées de la création d'emploi, tout en respectant leurs ressources naturelles et leur identité culturelle. Ces équipes devront insérer activement les diverses populations autochtones dans la conception et la planification de leurs politiques. Dans ce domaine, l'aide internationale, au niveau économique comme l'apport de ressources humaines qualifiées, jouent un rôle fondamental dans la réalisation des objectifs proposés. L'ADA doit veiller pour le respect des droits civiques et le patrimoine des populations autochtones dans le cadre de la Convention 169 de l'OIT.

49. Personnes à capacités réduites

50. Les Etats signataires s'engagent à établir des politiques appropriées pour parvenir à l'intégration des personnes ayant des capacités différentes dans le domaine social, culturel, politique, économique et du travail en égalité de conditions et d'ouvrir les espaces de participation pour que ce secteur de la population puisse exposer ses besoins et ses problèmes.

IV. Organes et procédures de contrôle sur le chapitre social du travail

Les Parties doivent mettre en place des mécanismes pour l'accomplissement des droits humains et syndicaux, lesquels auront pour but de promouvoir et veiller à ce que les compromis assumés soient exécutés par la coopération entre les deux régions.

51. Commission Tripartite Birégionale, Amérique Centrale-Union Européenne

52. Nous proposons la création d'une Commission Amérique Centrale-Union Européenne Tripartite Birégionale qui sera composée par neuf membres ayant une vaste expérience en ce qui concerne le droit du travail, nommés par consensus par le Conseil du futur Accord UE-Amérique Centrale sur une liste proposée par le secteur des organisations patronales, les Etats signataires, les travailleurs et travailleuses et leurs organisations.

53. Cette Commission doit élaborer un rapport tous les six mois pour évaluer le Chapitre Social de l'ADA, proposer des recommandations pour l'exécution et être une instance d'évaluation de l'accomplissement des droits du travail énoncés dans ce Chapitre, ainsi que ceux repris dans les différentes Déclarations des Droits Humains et des instruments de l'OIT. Le Conseil de l'ADA pourra prendre des mesures contre les entreprises dénoncées par cette Commission pour l'inexécution des droits du travail.

54. Coopération technique

55. Les parties doivent implanter des mécanismes de coopération en matière sociale et du travail par le biais de la consultation, l'échange d'information, les bases de données et les observatoires, ainsi que développement de sites Web permettant la publication des rapports et recommandations de la Commission Tripartite Birégionale servant de lien entre ces organismes et la société civile.

ANNEXE UNIQUE

ANNEXE III

Conventions auxquelles fait référence l'article 9 du règlement du SGP

PARTIE A

Conventions de l'ONU et l'OIT relatives aux droits humains et des travailleurs

1. Accord International de Droits Civils et Politiques
2. Accord International de Droits Économiques, Sociaux et Culturels
3. Convention Internationale sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination Ethnique
4. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
5. Convention pour la prévention de la torture et des peines ou des traitements inhumains ou dégradants
6. Convention sur les Droits de l'Enfant
7. Convention pour la Prévention et la Répression du crime de génocide
8. Convention concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi (n°138)
9. Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de son élimination (n°182)
10. Convention sur l'abolition du travail forcé (n°105)
11. Convention concernant l'abolition du travail forcé ou obligatoire (n°29)
12. Convention concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale (n°100)
13. Convention concernant la discrimination en matière d'emploi et profession (n°111)
14. Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (n°87)
15. Convention concernant l'application de principes du droit d'organisation et de négociation collective (n°98)
16. Convention internationale sur l'Elimination et la Répression du Crime d'Apartheid

PARTIE B

17. Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone
18. Convention de Bâle sur le contrôle de des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et leur élimination
19. Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants
20. Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction

21. Convention sur la Diversité Biologique
22. Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques
23. Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
24. Convention unique sur les stupéfiants des Nations Unies (1961)
25. Convention des Nations Unies sur les substances psychotropes (1971)
26. Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (1988)
27. Convention des Nations Unies contre la corruption (Mexique)

POUR LE RENUFORCEMENT DE LA COMMUNAUTÉ ANDINE : CONTRE LES NÉGOCIATIONS BILATÉRALES

La Confédération européenne des syndicats (CES) et la Confédération syndicale des Amériques (CSA) souhaitent exprimer leur préoccupation concernant la décision prise par la Commission européenne et les gouvernements de Colombie et du Pérou de mener des négociations visant à conclure des accords commerciaux bilatéraux et de mettre ainsi fin au projet initial de négociation d'un accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté andine comprenant un dialogue et une coopération politiques, ainsi qu'un chapitre consacré au commerce.

Pour ce qui est de l'Europe, la CES et CSA pensent que le mandat de négociation octroyé à la Commission par le Conseil ne prévoit pas cette possibilité. Pour ce faire, il convient de consulter à nouveau le Parlement européen. En ce qui concerne la Communauté andine, la décision prise par la Colombie et le Pérou crée une fracture dans la solidarité du groupe et menace l'existence même de la Communauté andine.

Au vu des divergences qui divisent les quatre pays du bloc andin pour ce qui concerne le contenu des négociations, l'objectif est de progresser de manière unilatérale par la conclusion d'un accord de libre échange, en répétant ainsi ce qui s'est produit entre ces mêmes pays et les États-Unis et a été à l'origine de la crise que connaît actuellement la communauté andine.

Dans le même temps, en renonçant à l'accord d'association intégral avec la communauté andine (dans la mesure où un autre accord de coopération et de dialogue politique a déjà été signé en 2003), l'Union européenne va à l'encontre de la stratégie qu'elle a lancée à l'occasion du sommet de Rio en 1999 (et qu'elle a répétée lors des sommets suivants) en faveur du développement d'associations politiques renforçant l'intégration et les processus de cohésion sociale en Amérique latine. La CES et la CSA réitèrent leur prise de position en faveur d'un renforcement de la Communauté des Nations andines (qui risque d'imposer si les négociations entre blocs échouent) et la nécessité que les négociations menées avec l'UE intègrent l'ensemble des relations entre les deux régions : le commerce basé sur des principes de commerce équitable, des aspects liés au développement en

relation avec des programmes de suppression des asymétries, une coopération visant à renforcer les systèmes sociaux et le dialogue politique en vue de la consolidation des institutions démocratiques. Les deux confédérations souhaitent tout particulièrement souligner la nécessité d'introduire un chapitre consacré au travail décent qui donne une forme concrète et substantielle à l'application des droits fondamentaux des travailleurs, comme demandé dans une déclaration signée par la CES et la Coordination des centrales syndicales andines (CCSA).

La CES et la CSA appellent par conséquent la Commission européenne ainsi que les institutions et les gouvernements de la Communauté andine à reprendre les négociations en faveur d'un accord entre les deux blocs et à renoncer à leurs plans visant à conclure des accords de libre échange bilatéraux

DÉCLARATION DE LA TROISIÈME RENCONTRE SYNDICALE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE MEXIQUE

*Mexique,
D.F. 29 octobre 2008*

La troisième rencontre syndicale UE-Mexique a eu lieu le 29 octobre 2008, à Mexico, D.F., avec la présence de représentants de la Confédération européenne des syndicats et syndicats nationaux du Mexique, avec le soutien de la Confédération syndicale des travailleurs des Amériques (CSA)¹.

Cette rencontre syndicale s'est tenue dans la perspective du troisième forum de dialogue entre les sociétés civiles et les institutions du gouvernement du Mexique et de l'Union européenne, visant la coordination des propositions que, le Groupe des travailleurs mexicains et nos collègues de la Confédération européenne des syndicats, nous présenterons au forum tout comme l'échange des points de vue et l'approfondissement de nos programmes d'échange et de développement.

Crise économique mondiale.

Les syndicats du Mexique et de l'Union européenne nous voulons manifester nos inquiétudes actuelles face à celle que l'on considère déjà comme la plus grande et profonde crise de l'économie mondiale.

Il y a un réflexe de crainte dans les populations à cause des conséquences négatives de cette situation financière globale. En général, les plus démunis et, en particulier, la classe ouvrière, en font les frais.

Au cours des vingt-cinq dernières années, nous avons vu se dresser dans le monde un dogme économique qui s'est répandu dans nos régions. Ce dogme visait particulièrement l'affaiblissement de l'État et l'instauration apologétique de la domination des forces du marché dans tout le domaine social et économique.

Face à une crise comme celle-ci, les états sont peu disposés à soutenir les populations les plus touchées. On assiste au démantèlement d'un

¹ Cette déclaration sera également envoyée aux sommets bilatéraux UE-Mercosur, UE-CAN et UE-Amérique centrale

grand nombre d'institutions qui rendaient possible la solidarité et la reconstruction du tissu social, toujours dégradées dans des situations semblables à celle que nous commençons à vivre.

Un moment de définition a été engagé face à cette crise du modèle dominant. Le système multilatéral actuel a déjà été mis en doute par les mêmes institutions qui l'avaient promu, depuis le Fonds monétaire international jusqu'à la Banque mondiale.

L'ampleur de la crise exige, non seulement rapidité de réponses, mais également d'autres types de mesures qui peuvent uniquement être atteintes dans le cadre d'un nouveau schéma géopolitique de développement de l'économie mondiale et de création d'une nouvelle hégémonie qui serve au développement pacifique du monde.

Ainsi, nous nous adhérons à l'appel lancé par les gouvernements des principales économies, dans le sens d'élargir les bases du multilatéralisme actuel et d'incorporer aux noyaux stratégiques présents, les principales économies émergentes.

En outre, nous considérons que les dispositions contenues dans les accords conclus par les différents sommets mondiaux des Nations unies relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, la durabilité et la cohésion sociale, doivent être pris en considération dans le cadre du nouveau multilatéralisme.

Le Sommet G8 a été convoqué ce mois de novembre, en l'élargissant à la présence des chefs d'État de ces économies émergentes. En représentation de l'Amérique latine, seront présents le Brésil et le Mexique.

Accord stratégique UE-Mexique

Dans ce contexte, il y a à peine quelques jours, l'Union européenne a déclaré le Mexique comme partenaire stratégique. Cette nouvelle démarche de relation entre les deux régions doit être reconnue comme une opportunité pour engager un dialogue plus intense et visant la construction d'un nouvel ordre géopolitique et économique, qui devra émerger de l'actuelle crise et élaborer des propositions pour les présenter conjointement aux instances de décision globale.

De plus, cette nouvelle condition devrait permettre de reconnaître l'asymétrie existante entre le Mexique et l'UE, et de trouver les actions perti-

nentes de coopération afin de l'affaiblir et, par la même, de développer le potentiel dans l'accord global comme dans le partenariat stratégique.

Les syndicats mexicains et européens nous voulons nous prononcer sur la nécessité d'un travail coordonné de nos gouvernements, tout en tenant compte des points de vue et des propositions présentes dans nos sociétés respectives depuis plusieurs d'années.

Dans ce sens, les syndicats nous avons avancé et une grande quantité de nos propositions se trouvent sur les tables de débat.

Nous ne permettrons pas que les victimes de cette crise soient à nouveau les classes travailleuses et plus démunies de nos régions. Le sacrifice et le démantèlement des structures de solidarité sociale ne peuvent pas constituer à nouveau la réponse irrationnelle à une situation qui exige un changement de direction. Nous ne tolérerons pas non plus que les issues de la crise soient antidémocratiques ou exclusives.

Celle-ci est la grande opportunité pour que l'Union européenne et le Mexique oeuvrent ensemble à la création d'un nouveau multilatéralisme inclusif, promoteur d'une économie mondiale porteuse de futur ; durable, solidaire, démocratique, promoteur de la cohésion sociale.

Ce travail doit donner lieu au renouvellement des institutions de gouvernance mondiale, à un nouvel ordre économique, à une vision géopolitique d'inclusion et de développement commun, à une diminution de l'inégalité locale et globale, et, spécialement, à l'instauration d'une économie mondiale régie par les principes de durabilité et de démocratie.

Dimension sociale, du monde du travail et participation

Le nouveau cadre de relations stratégiques entre le Mexique et l'Union européenne devra faciliter la révision de l'accord global actuel afin de développer la clause démocratique et introduire la dimension sociale et de travail actuellement absente.

Dans ce sens, la mise en place d'un Conseil économique et social mexicain et la participation des organisations sociales constituent une exigence essentielle.

Par conséquent, la troisième rencontre syndicale Mexique-UE déclare :

1) Reprendre l'agenda formulé par les organisations syndicales mexicaines et européennes définit lors de leurs rencontres précédentes ainsi que les conclusions du quatrième sommet syndical Amérique latine-UE, en soulignant les points suivants :

- Travail décent.
- Dimension sociale et du travail des accords.
- Correction des asymétries, cohésion sociale et codéveloppement.
- Droits de l'homme et renforcement du processus démocratique de participation.
- Égalité des sexes.
- Protection des droits des migrants et lutte contre la xénophobie.
- Nouveau paradigme dans le modèle éducatif.
- Changement climatique et durabilité.

2) Nous demandons que l'actuelle partenariat stratégique entre le Mexique et l'Union européenne et l'accord global disposent d'objectifs nécessaires et de buts quantifiables pour réduire l'asymétrie, éradiquer la pauvreté, la faim, la mortalité et la malnutrition infantile, le chômage et les tendances envers la précarisation du travail et contre les droits et les règles en matière sociale et du travail.

3) Les syndicats mexicains nous exprimons notre rejet à la tendance à la précarisation de l'emploi, toléré par le gouvernement mexicain, en particulier, à la concrétisation de pratiques telles que le « outsourcing » (sous-traitance). Nous nous opposons à la création d'emploi précaire comme réponse à la crise de croissance économique et à l'existence de contrats collectifs de protection patronale.

4) Nous proposons l'utilisation d'instruments internationaux de conduite face aux entreprises multinationales, principalement, les accords-cadres internationaux et les lignes directrices OCDE . De même, il convient d'explorer les contenus et potentialités des mécanismes d'information et de consultation des comités d'entreprise européens.

5) La nouvelle gouvernance mondiale devra considérer les contenus des accords des sommets mondiaux de l'ONU, particulièrement les aspects concernant les droits économiques, sociaux et culturels, la durabilité, la cohésion sociale et la souveraineté alimentaire.

6) Face aux matières du travail, tel que la promotion du dialogue social au Mexique, nous proposons la convocation d'une réunion bilatérale entreprises-syndicats.

7) De même, nous invitons les gouvernements à se coordonner et atteindre des positions communes dans la construction de la nouvelle architecture de gouvernance mondiale, en accordant un rôle fondamental à la réorganisation de l'ONU et de ses organismes fondamentaux tels que le FMI, BM, OIT. L'objectif est de jeter les bases effectives d'un nouveau multilatéralisme au sein de l'Organisation des Nations unies considérant chaque fois plus la voix et l'avis de toutes les régions. L'ordre mondial exige transiter vers un élargissement nettement plus démocratique des mécanismes de prise de décisions.

8) Nous invitons les gouvernements du Mexique et de l'Union européenne, dans le cadre du partenariat Union européenne et Mexique, d'assumer l'asymétrie entre les deux régions et ses économies, afin que le traitement commercial-financier au Mexique tienne compte de ces grandes différences dans le but de garantir une coopération établissant les actions compensatoires nécessaires à ce propos.

9) Nous réitérons notre demande d'inclure, dans le corps de l'accord, un chapitre social et du travail, ou protocole annexé, garantissant les droits des travailleurs, en adoptant comme cadre la Déclaration des droits fondamentaux de l'OIT de 1998.

L'accord doit reconnaître à la CES et aux syndicats mexicains un rôle de suivi de la mise en œuvre de ces droits.

10) De même, et en référence aux droits humains des peuples indigènes, on exige le respect sans restriction de la convention 169 de l'OIT .

11) Les organisations représentatives des travailleuses et travailleurs du Mexique et de l'UE nous voulons souligner notre demande d'ouvrir un débat et de commencer un cycle de négociations global qui inclue nos économies et que notre participation active et engagée soit assumée, afin d'engendrer un nouvel ordre multilatéral inclusif avec un développement social durable et solidaire.

12) Nous réitérons également l'urgence de considérer des schémas et de mécanismes de contrôle du transfert de capitaux à partir des pays européens

vers le Mexique, de manière à garantir la viabilité comme l'enracinement productif, ainsi que son insertion dans des processus de développement régional qui renforcent l'emploi, tout en garantissant l'observance sans restriction des droits du travail.

13) Le Mexique demande de l'Union européenne le soutien pour éléver sa capacité compétitive par le biais de nouveaux accords de partenariat technologique, développement de sa force de travail, et de coopération pour la recherche scientifique qui garantissent au pays la capacité de stimuler une nouvelle étape de développement interne avec une participation accrue dans le marché mondial.

14) Le Mexique et l'UE en tant que signataires de la Déclaration universelle des droits humains, des conventions des droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels, devraient garantir son accomplissement intégral. Dans cette perspective, nous exigeons la pleine reconnaissance des droits du travail comme partie essentielle des droits humains pour les travailleurs des villes et des campagnes.

15) Nous réitérons notre soutien aux accords internationaux en défense des droits humains des travailleurs migrants et de leurs familles, aux efforts pour mettre en place des mesures législatives et des accords entre les gouvernements afin de garantir que les pays récepteurs de migrants reconnaissent la plénitude de leurs droits, le respect de leur dignité et de leur apport culturel.

16) Aujourd'hui, plus que jamais, le partenariat stratégique UE-Mexique doit contribuer à la consolidation du processus de transition démocratique au Mexique. Dans ce sens, nous demandons la poursuite des travaux de la réforme de l'État, l'éradication de la corruption dans le milieu public et des forces qui essayent de miner l'État. Les syndicats mexicains renforceront la lutte pour l'adoption d'un accord de gouvernance démocratique. Nous soutenons le dialogue politique à tous les niveaux institutionnels des deux organismes et, particulièrement, la création de la Conférence interparlementaire UE-Mexique.

17) Nous réitérons la demande des syndicats mexicains pour que le pouvoir législatif adopte l'initiative présentée par un vaste groupe d'organisations de la société civile, qui a été débattue et approuvée au sein de la Commission pour la réforme de l'état du Pouvoir Légitif, afin de

créer le Conseil économique et social (CES), comme organe décentralisé, autonome et d'intérêt public ; de consultation obligatoire, avec un pouvoir d'initiative, dont la participation soit plurielle, démocratique, intégrative et d'incorporation volontaire, qui encourage et développe le dialogue et la concertation dans la société, avec la pleine participation des représentants des travailleurs, des entreprises et d'autres organisations sociales et/ou civiles. Nous demandons, ainsi, la prompte approbation de cette initiative entre les mains du congrès mexicain pour la constitution du CES.

18) Une fois constitué le CES du Mexique, celui-ci et le CESE de l'UE devront mettre en place un Comité consultatif mixte, en accord à l'article 49 de l'accord global.

En attente de la création du CES mexicain, une commission entre le CESE de l'UE et une représentation de la société civile mexicaine pourra fonctionner.

19) Nous nous prononçons pour l'établissement d'un observatoire de la cohésion sociale qui veille et évalue dans les deux régions l'accomplissement des propos de développement social de l'accord global et du partenariat stratégique.

20) L'existence du Comité conjoint Mexique-Union européenne, en tant qu'organe de négociation et d'administration de l'accord d'association, doit être complétée par la participation des représentants des syndicats, des entreprises et des autres organisations de la société civile pour le suivi des sujets qui sont de son ressort.

21) La mise en oeuvre de programmes de coopération est fondamentale pour mettre en pratique les différents articles que l'accord d'association dédie à la coopération dans tous les domaines. Les syndicats européens et mexicains nous essayons de passer des bonnes intentions aux mesures de coopération horizontale concrètes dans des secteurs spécifiques tels que les télécommunications, l'énergie, l'aéronautique, l'automoteur, la santé, l'éducation et autres.

22) Les organisations syndicales signataires nous réitérons l'accès à des canaux d'information, de consultation, d'évaluation, de suivi et de participation effective de la société civile qui nécessitent de mécanismes permanents, tels que proposés dans la présente déclaration.

23) Afin de favoriser le dialogue social, dans le cadre de cette déclaration, les organisations signataires, maintiennent ferme leur objectif de renforcer leurs relations avec les organismes patronaux et autres formes d'expression de la société civile.

Fait à Mexique, D.F, le 29 octobre 2008.

CENTRALES ET CONFÉDÉRATIONS	FÉDÉRATIONS
Confédération Européenne des Syndicats (CES)	Fédération Regionale Ouvrière Mexicaine (FROM)
Union Nationales des Travailleurs (UNT)	Fédération Nationale des Syndicats Universitaires (FNSU)
Confédération Révolutionnaire des Ouvriers et Paysans (CROC)	Fédération Nationale des Syndicats du Secteur Bancaire (FENASIB)
Confédération des Travailleurs du Mexique (CTM)	Fédération Démocratique d'Employés Publics (FEDESP)
Confédération Régionale Ouvrière Mexicaine (CROM)	

L'ACCORD DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE (APE) ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET CARIFORUM

L'UE et les pays de la région des Caraïbes (Cariforum) ont signé le 15 octobre 2008 un Accord de partenariat économique (APE) qui renforcera les liens entre les deux régions et favorisera l'intégration régionale aux Caraïbes.

Les pays membres du Cariforum sont: Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, le Barbade, le Belize, la Dominique, la République dominicaine, la Grenade, Guyana, Haïti, la Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Saint-Christophe-et-Nevis, le Suriname, y Trinidad-et-Tobago. Cuba est également membre du Cariforum mais n'a pas participé aux négociations. Haïti a pris part aux négociations mais n'a pas signé l'accord à cause de ses graves difficultés tout en maintenant le libre accès aux marchés européens en raison de sa qualité de pays moins avancé.

Ces négociations découlent du Traité de Cotonou pour les pays de l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique (ACP). Pour négocier ces Accords de partenariat économique (APE) avec l'UE, les pays ACP se sont subdivisés en regroupements régionaux: quatre en Afrique, un au Pacifique et un autre aux Caraïbes, étant celui de Cariforum le premier à avoir atteint un accord avec l'Union européenne.

Selon la Commission européenne, l'ACE-Cariforum est le premier accord commercial de développement Nord-Sud vraiment complet de l'économie mondiale. Il inclut un paquet de mesures destinées à stimuler les échanges, les investissements et l'innovation afin de promouvoir le développement durable, créer un marché régional entre les pays des Caraïbes et contribuer à l'élimination de la pauvreté.

Parmi les aspects que la Commission européenne considère comme les plus pertinents du ACE se trouvent les suivants:

- permet l'accès direct aux marchés de l'UE pour les exportations des Caraïbes;
- permet l'ouverture graduelle des marchés des Caraïbes avec les garanties appropriées afin de protéger l'emploi local et les secteurs sensibles;
- libéralise le commerce dans le secteur des services pour stimuler la croissance et les investissements; encourage la coopération dans des programmes innovants;

- protège les normes du travail et de l'environnement aux Caraïbes;
- aide les exportateurs des Caraïbes à respecter les normes internationales et de l'UE.

Cependant, pour les syndicats l'évaluation de cet accord est moins complaisante. La Confédération syndicale internationale (CSI) reconnaît dans un document d'analyse de cet accord l'existence de certains éléments positifs au sein des parties concernant le développement durable, le chapitre social et les dispositions institutionnelles.

Néanmoins, selon l'analyse de la CSI, que la CES partage, il y a d'autres aspects pouvant avoir des conséquences sociales et économiques négatives, notamment, pour les travailleurs des pays en développement du Cariforum.

La création d'un Conseil consultatif Cariforum-Union européenne est particulièrement important car, conformément à l'article 22 de l'accord, il sera chargé de promouvoir le dialogue et la coopération entre les représentants d'organisations de la société civile, comprenant la communauté universitaire et les partenaires économiques et sociaux.

Parmi les aspects sociaux de l'Accord Cariforum-UE ayant fait l'objet d'une appréciation positive par la CSI et la CES, il convient de noter l'engagement de respecter les conventions et les normes internationales en matière de droits sociaux fondamentaux, d'emploi et de travail décent et le rôle qu'il assigne à l'OIT.

Remarquable est de même l'introduction des mécanismes de suivi de la mise en œuvre de ces engagements attribués au Comité consultatif qui pourra émettre des recommandations sur l'ensemble des aspects économiques, sociaux et environnementaux pour l'application de l'accord. Cependant, il existe une ambiguïté sur les possibilités réelles d'une intervention sociale par le fait que l'accord ne concrétise pas les compétences et les ressources disponibles pour ces mécanismes de suivi et, plus particulièrement, les représentants des travailleurs.

Le Comité consultatif mixte sera composé par les représentants de la société civile du Cariforum et de l'Union européenne. En ce qui concerne la partie européenne, la nomination des représentants sera partagée entre le Comité économique et social et les principales organisations des travailleurs, patronales, d'autres associations et des ONGs du troisième secteur. La CES désignera deux représentants.

L'Accord UE-Cariforum dans son ensemble et notamment les matières sociales et les mécanismes

de participation qu'il établit, sont d'un grand intérêt pour les deux régions et, de plus, peut définir une pause pour les négociations entre l'UE et le reste des régions qui, comme le Cariforum, vont négocier un AAE.

Les syndicats nous devons tenir compte de cet accord (particulièrement les progrès en rapport à la participation) en relation aux négociations en cours dans d'autres régions de l'Amérique latine pour les Accords d'association (AdA) avec l'UE. Bien que dans certains aspects les ADA sont différents, toutefois, pour les syndicats, il s'agit que les critères que nous avons approuvés en rapport au commerce équitable, à la dimension sociale et à la participation imprègnent l'ensemble des relations UE-ALC.

BASES POUR UNE PROPOSITION DE FONDS DE COHÉSION EURO-LATINO-AMÉRICAINS

Lors d'un séminaire organisé en novembre 2008 par la Fundación Alternativas et les syndicats espagnols CCOO et UGT, avec le soutien de la Confédération européenne des syndicats et la Confédération syndicale des travailleurs des Amériques (CSA), un débat s'est ouvert sur la possibilité de tirer parti de l'expérience des fonds structurels et de cohésion européens pour le développement et la cohésion en Amérique latine.

Le séminaire a eu lieu sur la base d'une étude élaborée par la Fundación Alternativas, intitulée *Proposition pour une zone euro-latino-américaine de commerce équitable, fonds de convergence et cohésion sociale*.¹

Lors de la conclusion, l'idée a été considérée positive, toutefois elle implique un débat plus profond au sein de la CES et de la CSA/CCSCS sur les conditions ou sur le cadre que la proposition doit avoir, partant de la perspective syndicale et de la construction de consensus plus clairs au sein de des deux organisations.

Ainsi, il a été décidé :

- 1-** L'élaboration d'un document syndical sur le thème (CES/CSA) avec les défis politiques que la proposition implique.
- 2-** Un processus de débat syndical en Europe et les Amériques qui sera structuré par la CES et la CSA dans leurs régions et qui sera réalisé durant le premier semestre 2009.
- 3-** Dans un troisième temps, des actions seront entreprises face aux gouvernements afin de proposer la question et de chercher des alliés dans d'autres cadres (CESE et autres conseils européens nationaux ou régionaux, FCES), EUROLAT, Parlasur et d'autres instances de représentation parlementaire.

Le document syndical est encore en cours d'élaboration. Nous annexons un résumé du contenu de l'étude technique de la Fundación Alternativas pour que les organisations syndicales européennes et de l'Amérique latine connaissent les fondements sur

¹ Observatorio de Política Exterior Española (OPEX): *Una nueva relación UE-América Latina*. Autores: Juan de Dios Izquierdo y Rubén Torres Kumbrián. Proyecto original y contribuciones al texto: Nicolás Sartorius y Vicente Palacio

lesquels les auteurs se sont basés. A part le fait que la proposition syndicale soit adoptée, la diffusion de l'étude complète et de la Plate-forme syndicale pour les Amériques sera possible.

1. Résumé
2. Clés de compréhension
3. La cohésion européenne comme référence

1. Résumé

L'expérience européenne en matière de cohésion économique, sociale et territoriale permet une analyse des résultats par sa durée et son intensité de mise en oeuvre. La conclusion fondamentale de cette expérience montre que le modèle d'ouverture commerciale avec l'égalité concurrentielle dépasse le modèle strict de la zone de libre-échange.

La politique de cohésion a permis aux régions et aux pays les moins favorisés de l'Union européenne, d'atteindre un niveau de compétitivité suffisant afin d'être dans le marché, sans produire l'exclusion sociale qu'à l'époque s'est dérivée de la mise en œuvre stricte du « Consensus de Washington ».

Les bases de la politique de cohésion européenne sont les suivantes : des règles claires, des lignes directrices scientifiques visant les réformes structurelles, un intérêt mutuel et un budget adéquat afin d'investir dans les régions avec une inégalité concurrentielle, dans un processus d'ouverture commerciale.

Diverses instances (syndicats, institutions, gouvernements) lancent des messages dans le but d'avancer vers des politiques de convergence et de cohésion et pour tirer profit de l'expérience européenne comme un exemple de succès en faveur de l'intégration sociale et régionale de l'Amérique latine. Il est nécessaire de répondre aux questions suivantes :

- Le paradigme européen, peut-il se mettre en oeuvre pour parvenir à la cohésion en Amérique latine ?
- Qui seraient les partenaires ?
- Est-ce que les rapports appropriés existent pour promouvoir une cohésion euro-latino-américaine ?
- Quelle est la dotation budgétaire nécessaire ?
- Bien que l'Amérique latine se bénéficie de la cohésion euro-latino-américaine, il en va de même pour l'Europe ?
- Est-ce que les Fonds euro-latino-américains peuvent débloquer les négociations commerciales de l'Union européenne avec le MERCOSUR et / ou

autres blocs régionaux ou pays de la zone ?

→ Les conditions politiques et économiques sont-elles réunies pour mettre en pratique la cohésion euro-latino-américaine ?

→ Enfin, quel est le coût de la non-cohésion en Amérique latine ?

2. Clés de compréhension

Objet : Cohésion économique, sociale et territoriale euro-latino-américaine. L'objectif est d'atteindre un niveau de compétitivité avec cohésion dans tous les pays et les régions de l'Amérique latine, assuré par la confluence de l'Union européenne et l'Amérique latine.

Modèle : Transfert, adapté à l'Amérique latine, du PARADIGME DE « COHESION ECONOMIQUE ET SOCIALE EUROPEENNE », avec un partenariat européen, dans un horizon d'espace d'ouverture croissante du commerce.

Impact : Création d'une Zone euro-latino-américaine d'échange économique avec une capacité compétitivité dans toutes les régions de l'Amérique latine.

Instrument : Une politique de cohésion euro-latino-américaine apportant les fonds structurels visant des réformes structurelles, augmentant la productivité ou développant un appareil productif, en particulier dans les états et régions défavorisés de l'Amérique latine.

Budget : Consacrer à titre d'exemple 1% du montant du PIB de l'Amérique latine afin de mettre en place les conditions d'une compétitivité suffisante, par le biais d'investissements, dans les domaines considérés les plus adéquats pour l'Amérique latine et qui ont été dans le cas de l'Europe les suivants : infrastructures énergétiques, infrastructures routières, transport, environnement, formation, recherche, technologies de l'information et des communications, et réindustrialisation. Sur cette base, le montant de la cohésion euro-latino-américaine serait d'environ 36.000 millions de dollars annuels.

→ **Budget initial** : Partant de la mise en pratique de la politique de cohésion euro-latino-américaine, comme projection théorique, par les pays du MERCOSUR, le budget serait d'environ 16.000 millions de dollars annuels, restant ouverte la participation budgétaire concrète de chaque partenaire.

Eligibilité : les ratios sociaux et économiques comparatifs analytiques seront latino-américaines, en relation aux États participant à chaque moment. Les pourcentages d'éligibilité des états et des régions, pour recevoir des investissements en faveur de la cohésion, s'effectueront conformément à celles-ci.

→ **États bénéficiaires :** Les états se trouvant à un niveau de revenu par habitant, avec une parité de pouvoir d'achat inférieur à 50% de la moyenne de la zone euro-latino-américaine, pourront bénéficier de Fonds structurels destinés à des investissements stratégiques d'État ou plurirégionaux.

→ **Régions bénéficiaires :** Les régions se trouvant à un niveau de revenu par habitant, avec une parité de d'achat inférieur à 60% de la moyenne de la zone latino-américaine, pourront bénéficier de Fonds structurels destinés à des investissements productifs dans son cadre territorial.

Investissements pour le Changement structurel :

L'ensemble des investissements seraient accordés dans des domaines de valeur ajoutée pour l'augmentation de la compétitivité et reprise dans un document intitulé Plan de cohésion euro-latino-américaine.

Architecture institutionnelle : Ils seront établis des dispositifs institutionnels communs de décision politique et budgétaire, de contrôle des investissements et de gestion des projets.

Contexte de mise en pratique : La proposition du côté européen des Fonds euro-latino-américains se pose comme un élément essentiel de l'intégration régionale dans la mesure où il s'agit d'un élément pour débloquer les négociations commerciales de l'Union européenne avec le MERCOSUR et / ou d'autres blocs régionaux ou pays de la zone (Amérique centrale ou Andins), et pour mettre en fonctionnement des accords de partenariat compréhensifs.

3. La cohésion européenne comme référence

La cohésion sociale dans le Partenariat stratégique Union européenne – Amérique latine et les Caraïbes

La cohésion est un sujet récurrent dans les rapports de l'Union européenne avec l'Amérique latine. L'UE soutient des dialogues spécifiques avec ses partenaires de l'Amérique latine et la question est

devenue un axe prioritaire des programmes de coopération au développement destinés à l'ensemble de la région, aux sous-régions et aux différents pays.

La reconnaissance de la nécessité de cohésion sociale a gagné de l'importance au sein du dialogue bi-régional à partir du sommet UE-ALC de Rio de Janeiro, en juin 1999. Au cours du sommet de Guadalajara (Mexique) en mai 2004, un programme bi-régional EUROSOCIAL a été lancé, doté de 30 millions d'euros pour l'échange d'expériences en faveur de la définition et la création de politiques visant à réduire les inégalités sociales.

La Déclaration de Guadalajara caractérise la cohésion comme la voie pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le Développement, établissant que les politiques économiques doivent contribuer à l'objectif de la cohésion et non pas l'enfreindre, et fait également référence à la révolution fiscale dont l'ALC a besoin, soulignant la nécessité de compter sur des apports d'organisations financières internationales et sur le cofinancement international.

Lors du V sommet de Lima, en mai 2008, l'appui aux négociations des accords de partenariat comme des objectifs communs stratégiques a été réaffirmé, mettant en particulier l'accent sur les négociations de l'UE avec l'Amérique centrale et la Communauté andine pour des accords de partenariat bi-régionaux. La Déclaration de Lima de même a souligné l'importance de parvenir à un accord de partenariat Mercosur-UE équilibré.

Ces développements démontrent que les modalités de mise en œuvre de la cohésion euro-latino-américaine pourraient être diverses, tels que les accords bilatéraux entre l'Union européenne et les états de l'Amérique latine intéressés ou entre l'Union et d'autres blocs supranationaux tels que le MERCOSUR, Communauté andine, etc.

Les auteurs nous estimons que ces Fonds sont plus productifs étant appliqués à des processus de négociation entre blocs, par exemple l'UE – MERCOSUR, UE – CAN; UE – Amérique centrale, dans le cadre de processus d'intégration, mais n'est pas exclue a priori leur application à des accords de l'UE avec des pays concrets.



European Trade Union Confederation (ETUC)
Confédération européenne des syndicats (CES)

5, Bld du Roi Albert II - B- 1210 Bruxelles - Tel. 00-32-2/224 04 11 - Fax 00-32-2/224 04 54/55
www.etuc.org